

**COMMISSION
DU VIEUX
PARIS
COMPTE - RENDU
DE SEANCE**

[séance plénière du 14/12/2012]

ORDRE DU JOUR

Les résolutions prises par la Commission ont été publiées au *BMO* du 12 février 2013.

Étaient présents : Mme Danièle Pourtaud, présidente de la Commission du Vieux Paris, M. François Robichon, secrétaire général de la Commission du Vieux Paris, Mme Élisabeth Borne (*représentée*), Mme Karen Bowie, M. Pierre Casselle, M. François Chaslin, M. Olivier Cinqualbre, M. Mark Deming, Mme Marie-Jeanne Dumont, Mme Moïra Guilmart, Mme Françoise Hamon, M. Pierre Housieux, Mme Frédérique Lahaye (*représentée*), M. Maurice Laurent, M. Christian Prevost-Marcilhacy.

Excusés : M. Jean-Pierre Babelon, M. Pierre Bortolussi, M. Henri Bresler, M. Jean-François Cabestan, M. Paul Chemetov, Mme Françoise Dubost, Mme Mireille Grubert, Mme Solenn Guevel, M. Claude Mignot, M. Olivier de Monicault, Mme Monique Mosser, M. Thierry Paquot, M. Antoine Picon, M. Dany Sandron.

REPORT DE LA LISTE PRÉCÉDENTE

110, rue de la Roquette (11^e arr.)4

PERMIS DE DÉMOLIR

8-10, rue Livingstone et 19-21, rue Pierre Picard (18^e arr.) - Immeuble Weill7
85-89, rue de Richelieu, 29-39, rue Saint-Marc et 6-10, rue Favart (02^e arr.)13
230, boulevard Saint-Germain et rue Saint-Thomas d'Aquin (07^e arr.)18
1, quai des Célestins (04^e arr.)24
13, boulevard de Strasbourg (10^e arr.)26

SUIVI DE VŒUX

31-33, rue Danielle Casanova (01^{er} arr.)29

FAISABILITÉS – CONSULTATIONS PRÉALABLES

334, rue Saint-Honoré (01^{er} arr.)31
88, av. Denfert-Rochereau (14^e arr.)35
8, rue de la Gaîté (14^e arr.)38
163, rue des Pyrénées (20^e arr.)40

DÉMOLITIONS TOTALES DE MOINDRE INTÉRÊT PATRIMONIAL

33-35, boulevard Ornano (18^e arr.)42
88, rue de Ménilmontant (20^e arr.)42

REPORT À UNE PROCHAINE SÉANCE

1-3, rue Feydeau (02^e arr.)



[110, rue de la Roquette (11^e arr.)]

Restructuration d'un immeuble des années 1830

Pétitionnaire : M. VOGEL, Ludwig - SA SIEMP
PC 075 111 12 V 0061

Documents complémentaires déposés le 02/08/2012.
« Restructuration d'un bâtiment de R+5 sur sous-sol, sur rue et cour à usage de commerce et d'hébergement hôtelier, avec changement de destination d'hôtel en habitation, réfection de la toiture, ravalement de la façade sur rue, modification de la façade sur cour, adjonction d'une extension sur cour comportant escalier et ascenseur, remplacement de toutes les menuiseries extérieures, modification de la devanture du commerce, création de locaux communs après démolition de constructions précaires. »

PROTECTION

Aucune.

PRÉSENTATION

Cet immeuble de rapport a été élevé, entre 1826 et 1828, par un entrepreneur du nom de Jean-Baptiste Frémaux sur un terrain dont il était propriétaire à l'angle avec la rue Basfroi. Il comptait alors quatre étages carrés construits en moellons et un cinquième sous comble, sur un rez-de-chaussée occupé par deux boutiques séparées par l'entrée centrale. Sa façade se composait de trois travées sur rue et quatre sur cour. Un premier escalier, en position centrale, s'éclairait sur la petite cour, et desservait un appartement de quatre à cinq pièces à chaque étage. Cet immeuble fut ensuite surélevé, en 1900, par l'architecte Dolley qui fit redresser le comble et percer la façade sur rue d'une petite baie supplémentaire à chaque étage pour éclairer de petites pièces d'eau. L'escalier fut probablement remplacé à cette époque par l'actuel,

desservant non plus des logements familiaux mais des chambres meublées.

La proposition de réhabilitation vise à recréer des appartements. Après démolition de la cage d'escalier, ceux-ci seraient rendus accessibles par un ascenseur et un nouvel escalier gagnés sur la cour.

Cette extension serait greffée sur la façade arrière, isolée par l'extérieur et dont les percements seraient déplacés.

SOURCES & BIBLIOGRAPHIE

- Archives de Paris : VO¹¹ 3127 et D¹P⁴ 978.
- Archives nationales : MC, CXX 595, LXXII 658, LXXVI 680 et XII 985.

RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 14 décembre 2012, à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de Mme Danièle Pourtaud, adjointe au Maire chargée du Patrimoine, a examiné le projet de restructuration d'un immeuble des années 1830.

La Commission a accepté le projet proposé (BMO du 12 février 2013).



Vue de l'escalier actuel dont la démolition est envisagée.



PLU.



Plan des hauteurs bâties.



Vue actuelle de la façade sur rue.



Vue actuelle de la façade arrière (© Arteo architectures).



Vue projetée de la façade arrière, isolée par l'extérieur et avec une nouvelle cage d'escalier et d'ascenseur hors-oeuvre. Les baies seraient totalement transformées. (© Arteo architectures).

[8-10, rue Livingstone et 19-21, rue Pierre Picard (18^e arr.)]

Requalification de l'immeuble Weill

Pétitionnaire : M. WEILL, Jean-Pierre

SA VÊTEMENTS WEILL

PC 075 118 12 V 1059

Dossier déposé le 26/10/2012.

« Restructuration d'un immeuble de bureaux et de commerce avec modification des façades et toiture sur cour et courette, modification des baies en toiture sur rues, isolation thermique du bâtiment, changement de destination de locaux artisanaux en bureaux du 1^{er} au 5^e étage et création d'un commerce à rez-de-chaussée sur rue, extension en toiture aux 4^e et 5^e étages avec la création de plancher.

SHON créée : 633 m² ; surface du terrain : 887 m². »

PROTECTION

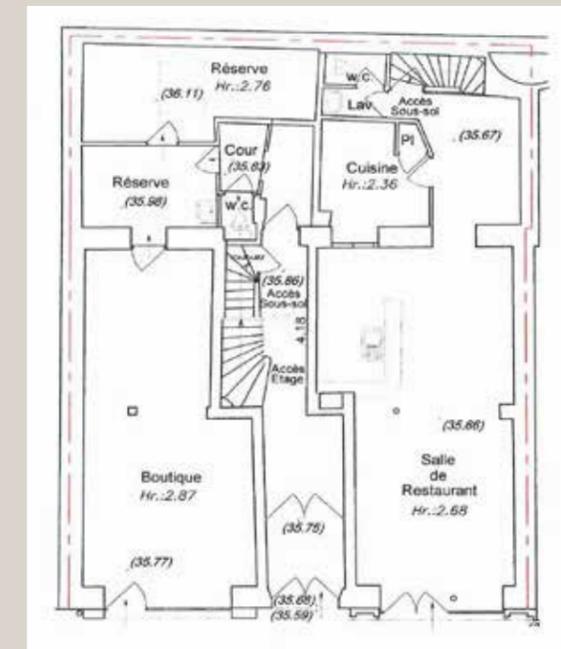
Aucune.

PRÉSENTATION

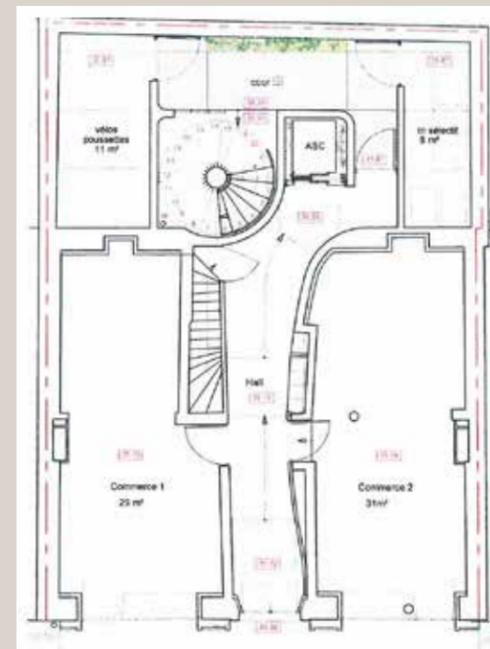
L'immeuble actuel de la maison « Vêtements Weill » résulte de trois principales campagnes de construction. En 1922, Albert Weill fait construire, sur les plans de l'architecte Roger Kohn, un immeuble d'ateliers où il déménage la manufacture familiale de tissus et vêtements (fondée en 1892 dans le quartier du Sentier). L'édifice à structure métallique et remplissage de brique propose trois plateaux libres organisés autour d'une cour centrale vitrée. En 1937-1939, le même architecte surélève le bâtiment d'un étage carré et renverse la distribution générale de l'immeuble en créant une nouvelle séquence d'accès côté rue Livingstone. Un nouvel escalier principal est aménagé à droite de la façade, précédé d'un vestibule qui distribue les bureaux du rez-de-chaussée. Il mène les visiteurs vers l'ascenseur qui dessert directement les salons de



Élévation de la façade arrière projetée (© Arteo architectures).



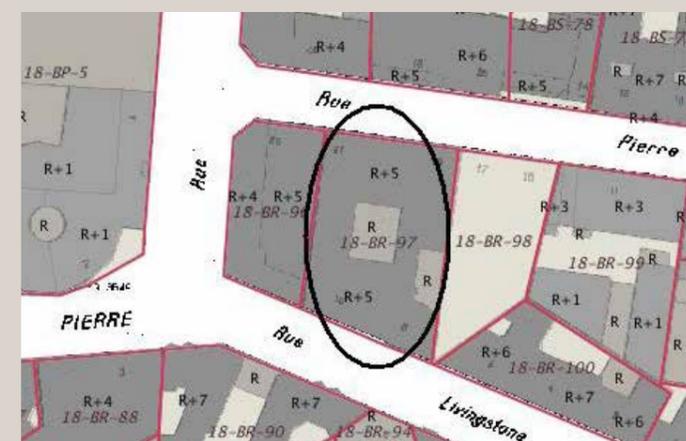
Plan actuel du rez-de-chaussée (© Arteo architectures).



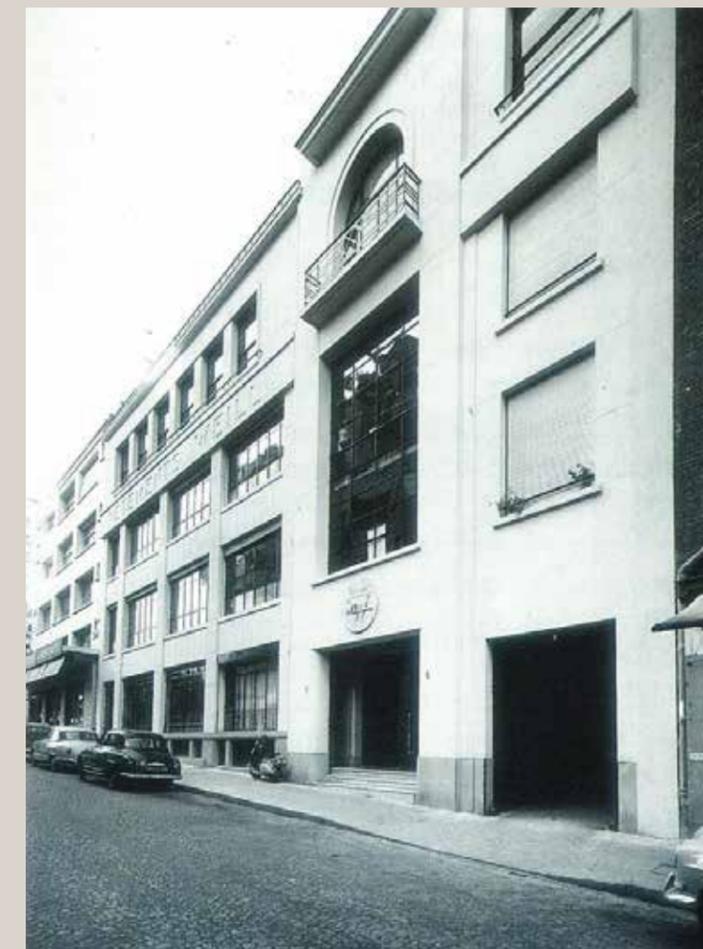
Plan projeté du rez-de-chaussée (© Arteo architectures).



PLU.



Plan des hauteurs bâties.



Façade de l'immeuble côté rue Livingstone en 1949 (document joint à la présente demande de permis.).

vente aménagés dans le nouvel étage. En façade, le nouveau dispositif est clairement lisible. À cette occasion, la façade en brique de 1922 est dissimulée par un revêtement de pierre collée.

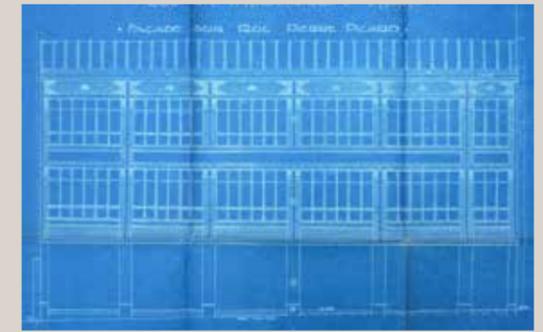
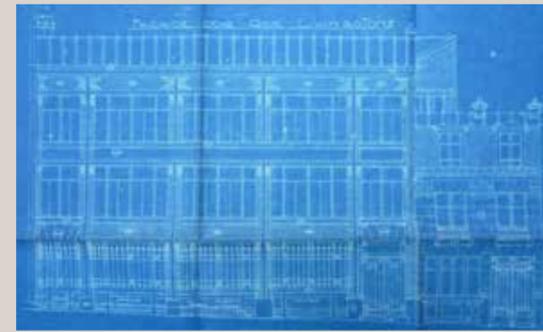
Répondant à la croissance de l'activité de la maison Weill, l'immeuble est à nouveau agrandi en 1956 (de plus de 890 m²), sous la direction de l'architecte Alfred Favre, par la création d'un second sous-sol et de deux niveaux d'ateliers en toiture. Cette surélévation a l'aspect d'un haut comble brisé, largement percé de baies sur les rues et la cour. À la demande des architectes en charge de la préservation du site de Montmartre, la surélévation est couverte d'ardoise et non de zinc. Son fort volume, invisible de la rue, signale la maison Weill depuis le sommet de la Butte. À cette occasion, la verrière de la cour est remplacée par une voûte en pavés de verre, et les salons reçoivent un nouveau décor, par Paul Dupré-Lafon (notamment la salle à manger du 5^e étage, conservée en l'état).

Aujourd'hui, la maison Weill a délocalisé sa production et l'immeuble de Paris n'abrite plus que ses bureaux. Le projet actuel concerne la réorganisation et la requalification de l'immeuble, dont les parties basses sont destinées à la

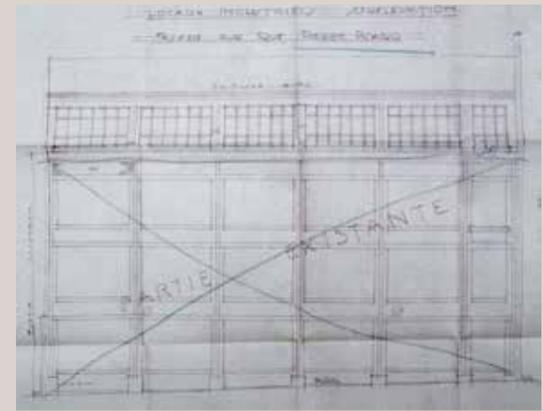
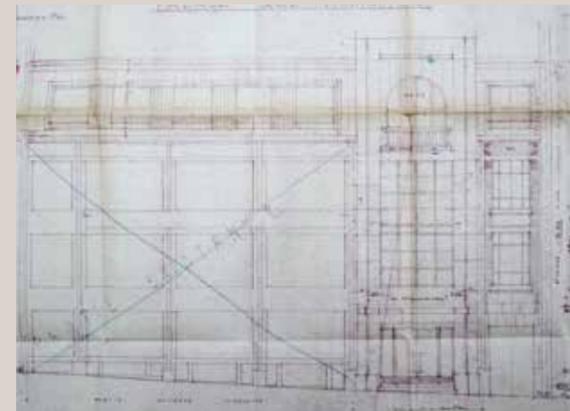
location (commerces et bureaux). Les transformations envisagées concernent, d'une part, la modification des circulations verticales et des façades en rez-de-chaussée, et, d'autre part, le changement d'aspect des façades sur la cour.

La division de l'immeuble en surfaces commerciales et bureaux indépendants nécessite la multiplication des circulations verticales, aux normes de sécurité. Cela implique le remplacement de tous les escaliers actuels, y compris l'escalier principal avec son ascenseur de 1937, dans le hall rue Livingstone. L'ascenseur s'arrêtant au 4^e étage et ne pouvant être prolongé sans démolir la salle à manger de Dupré-Lafon, il est proposé de la déplacer sur le côté de l'escalier ; l'escalier lui-même étant trop étroit par rapport aux normes de sécurité, il serait démolé et reconstruit dans une cage élargie.

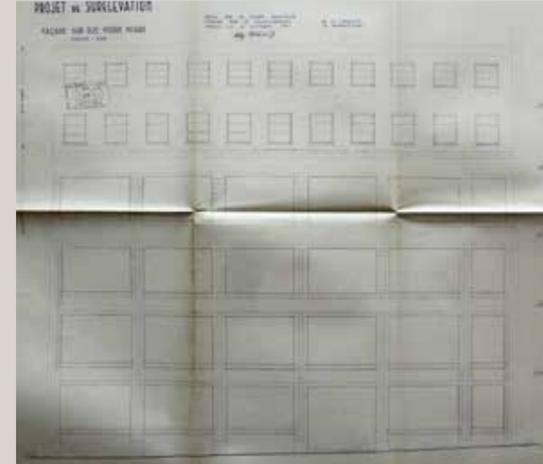
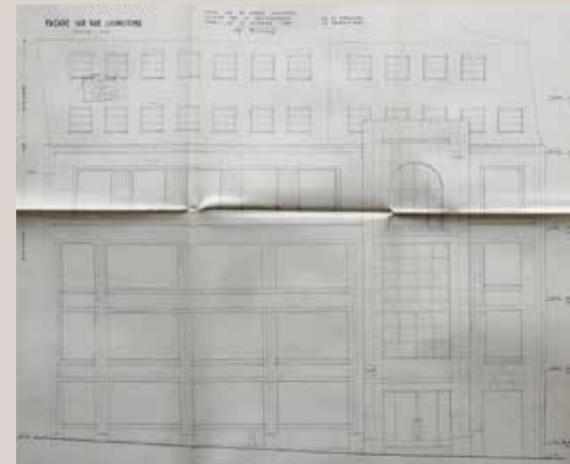
L'aménagement de boutiques au rez-de-chaussée de l'immeuble entraîne des modifications sur les deux façades. Rue Livingstone, les grilles de 1922 sont supprimées et les appuis sont abaissés pour créer de grandes vitrines. Rue Pierre Picard, le dessin original des baies est conservé pour trois d'entre elles, mais pour aucune



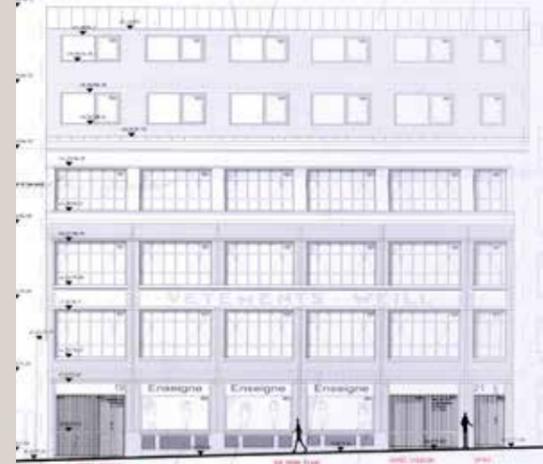
Permis de construire de 1922 : construction initiale. À gauche, la façade rue Livingstone, à droite, côté rue Pierre Picard (Archives de Paris).



Permis de construire de 1937 : première surélévation. À gauche, la façade rue Livingstone, avec la nouvelle cage d'escalier, à droite, côté rue Pierre Picard (Archives de Paris).



Permis de construire de 1956 : seconde surélévation. À gauche, la façade rue Livingstone, à droite, côté rue Pierre Picard (Archives de Paris).



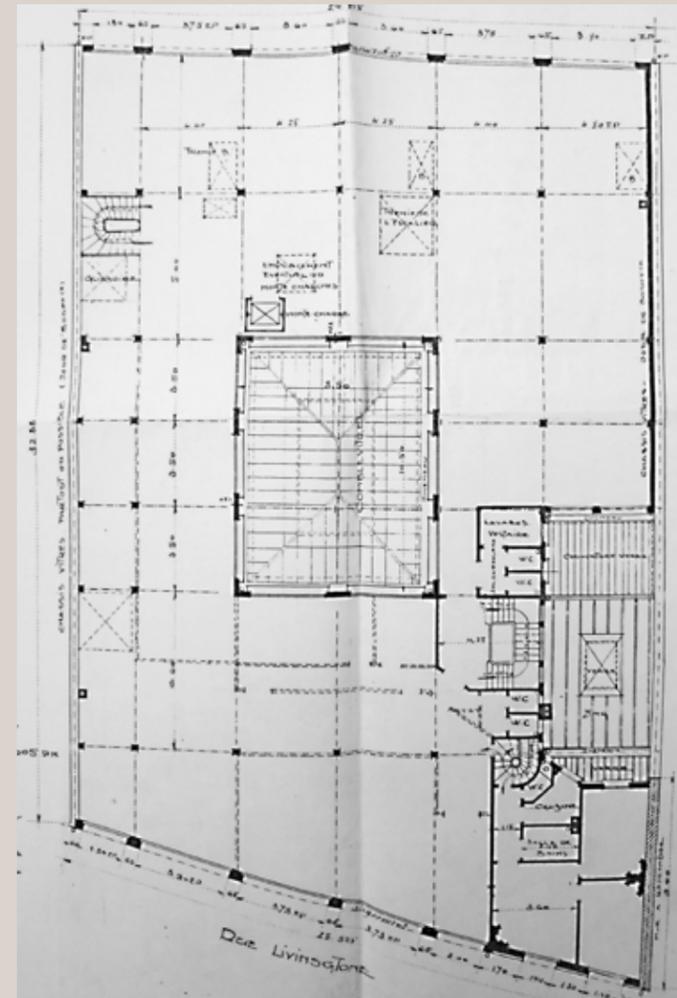
Projet actuel. À gauche, la façade rue Livingstone, à droite, côté rue Pierre Picard (Archives de Paris).



Vue actuelle de la façade rue Pierre Picard. L'élévation de l'immeuble d'origine de 1922 en brique et métal est clairement lisible.



Vue de la salle à manger du 4^e étage, réalisée par Paul Dupré-Lafon.



Plan du premier étage en 1922 (Archives de Paris).

des grilles. Sur les deux élévations, toutes les menuiseries seraient remplacées à l'identique, entraînant la disparition de plusieurs châssis métalliques de 1922. Le dessin des baies de la surélévation de 1956-1957 serait modifié.

Les façades de la cour au-dessus de la voûte en pavés de verre présentent toujours l'aspect dessiné par Roger Kohn, très simple et utilitaire. Le projet propose de les revêtir, ainsi que le premier versant de la toiture, d'une seconde façade dont la structure en « bronze architectural » supporte des vitrages clairs (laissant voir les briques anciennes) ou garnis d'une maille de bronze.

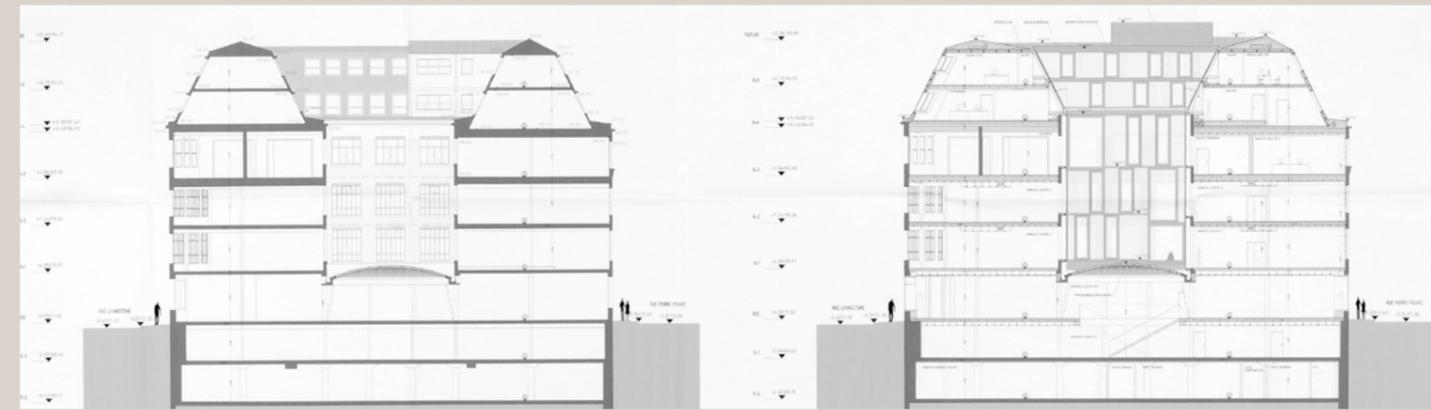
SOURCES & BIBLIOGRAPHIE

- Archives et documentation de la CVP.
- Archives de Paris : VO³¹ 1900 et 2725, VO³³ 165 et 1069W 700.
- Jacques Lanzmann et Pierre Ripert, *Cent ans de prêt-à-porter : Weill, Paris*, Éd. PAU, 1992.
- Thierry Couvrat Desvergnès, *Dupré-Lafon, décorateur des millionnaires*, septembre 1996.

RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 14 décembre 2012, à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de Mme Danièle Pourtaud, adjointe au Maire chargée du Patrimoine, a examiné le projet de requalification du siège social des vêtements Weill, au pied de la butte Montmartre.

Tout en appréciant dans sa globalité la qualité patrimoniale de la proposition de requalification de l'immeuble Weill, la commission exprime plusieurs recommandations : la possibilité avec une dérogation réglementaire de conserver l'ensemble constitué de l'escalier et de l'ascenseur ; le maintien des allèges des fenêtres sur la rue Livingstone de manière à conserver le soubassement d'origine et les ferronneries (BMO du 12 février 2013).



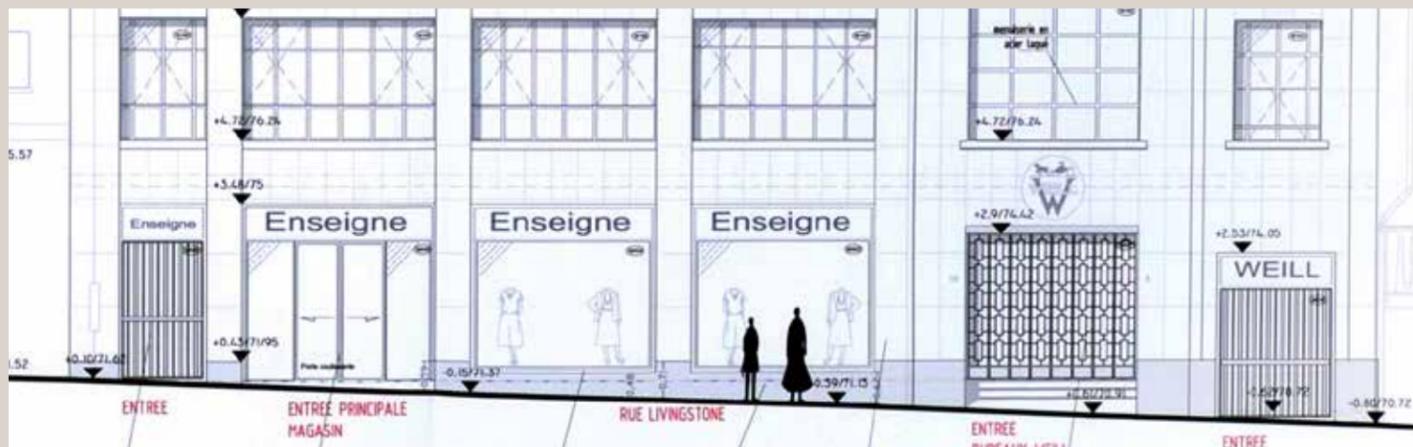
Coupe longitudinale de l'état existant (à gauche) et de l'état projeté (à droite) (© Moussafir architectes associés).



Vue actuelle de la voûte en pavés de verre couvrant la cour au-dessus du rez-de-chaussée, qui sera préservée.



Détail du rez-de-chaussée actuel de la façade rue Livingstone (© Moussafir architectes associés).



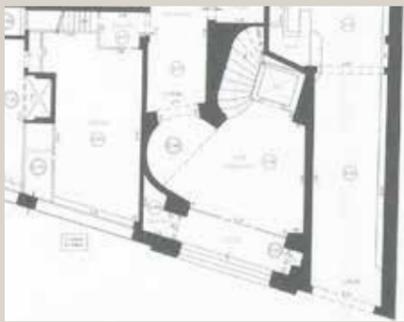
Détail du rez-de-chaussée projeté de la façade rue Livingstone. Afin d'aménager des commerces, le soubassement d'origine serait abaissé et les grilles seraient déposées (© Moussafir architectes associés).



Vue actuelle de la cour.



Vue perspective de l'état projeté de la cour. Une seconde façade de métal et de verre double les façades anciennes en brique conservées ; les menuiseries métalliques sont déposées (© Moussafir architectes associés).



Plan et vue actuels du hall d'entrée rue Livingstone, aménagé en 1937-39 et redécoré dans les années 1950.



Plan et vue projetés du hall d'entrée rue Livingstone, réservé à l'accès des bureaux Weill aux étages. La cage est élargie, l'escalier démolit et l'ascenseur déplacé à gauche au lieu du passage vers les ateliers (sa grille serait réemployée).



[85-89, rue de Richelieu, 29-39, rue Saint-Marc et 6-10, rue Favart (02^e arr.)]

Démolition d'un immeuble de bureaux de 1975-1979

Pétitionnaire : M. DENDIEVEL, Jean-Claude

SA ALLIANZ - VIE

PC 075 102 12 V 1020

Dossier déposé le 20/07/2012.

« Construction d'un bâtiment à usage de bureau de 6 niveaux sur 4 niveaux de sous-sol, après démolition totale d'un bâtiment de bureau.

SHON supprimée : 33484 m² ; SHON créée : 30918 m² ; surface du terrain : 6283 m². »

PROTECTION

Aucune.

ANTÉRIORITÉ

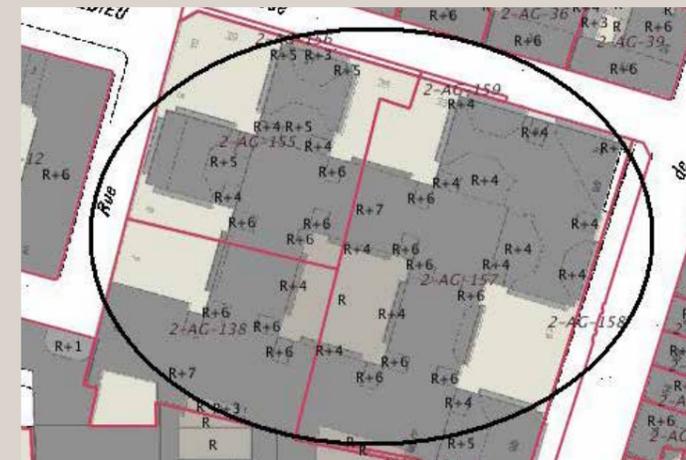
- Séance du 6 novembre 1972 : vœu « pour que l'immeuble reconstruit soit en harmonie avec les façades environnantes ».

- Séance du 10 juin 1974 : vœu en faveur de la conservation de cet ensemble du XVIII^e siècle.

- Séance du 1^{er} juillet 1974 : « vœu que les façades des 2 et 4, rue Favart soient conservées [et] que soient inscrites à l'Inventaire supplémentaire les façades, toitures et éventuellement décors intérieurs des autres immeubles Louis XVI ordonnancés du lotissement de l'hôtel de Choiseul sis rue de Marivaux, rue Favart, rue Grétry, rue Saint-Marc (côté pair) et rue de Gramont ».



PLU.



Plan des hauteurs bâties.



Vue de l'entrée rue de Richelieu en 1999.



Vue actuelle de l'entrée rue de Richelieu.

À gauche, plan actuel du rez-de-chaussée. À droite, plan projeté du rez-de-chaussée. Le niveau est entièrement commercial, une large trémie est envisagée sous la verrière centrale. Les trois escaliers anciens (1922 et 1937) seraient démolis, pour être remplacés par des circulations aux normes (© Moussafr architectes associés).

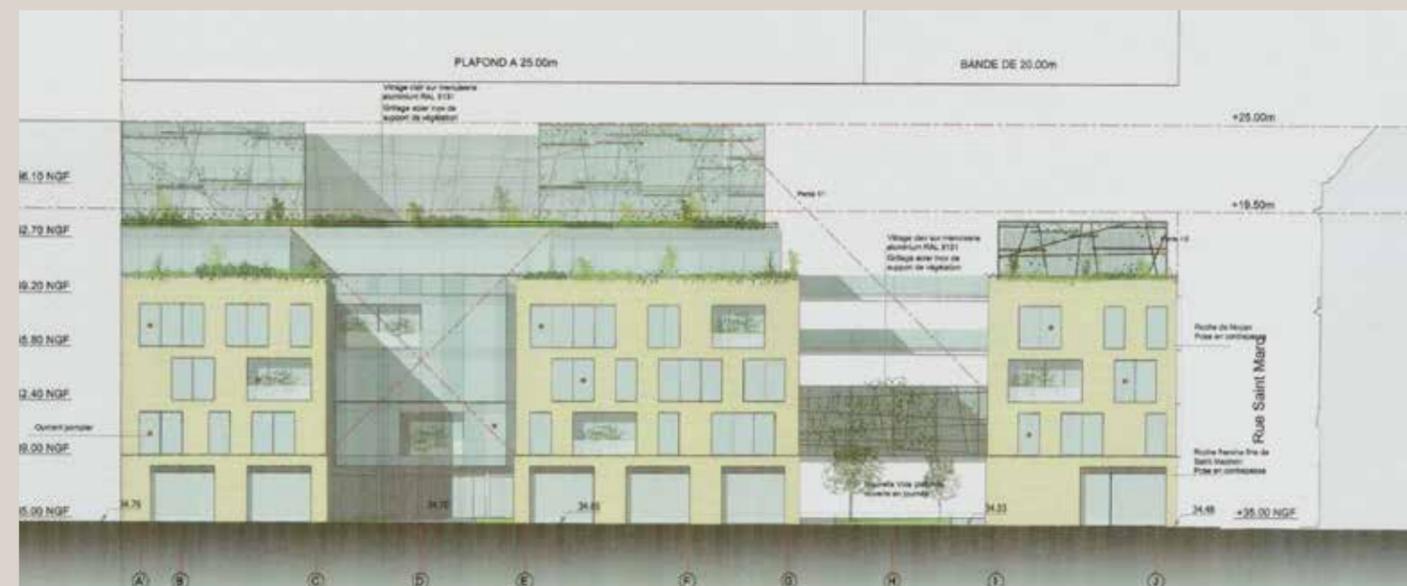
PRÉSENTATION

En 1972, les Assurances Générales de France décident de reconstruire leur siège social sur le même emplacement de la rue de Richelieu. Deux architectes sont retenus à l'issue d'une consultation. L'un, Joseph Belmont, poursuit une carrière féconde et en partie officielle, l'autre Pierre-Paul Heckly, également très actif dans la production de bureaux, achève à cette époque avec Noël Le Maresquier, la tour Mirabeau dans le 15^e arrondissement. Devant la difficulté de les départager, la direction de la société d'assurance suggère à Joseph Belmont et à Pierre Heckly de s'associer dans un projet commun.

Leur proposition visait à aérer le tissu dense du quartier en une succession de bâtiments tantôt à l'alignement tantôt en retrait pour ménager des placettes et de petits jardins. Les volumes principaux se composaient d'un immeuble principal carré, à cour centrale, cantonné de plots bordant les rues. Ce parti augmentait le linéaire développé par les façades tout en multipliant leurs orientations visuelles. Il

permettait surtout de fractionner un ensemble massif. La même précaution a conduit à limiter à cinq étages la hauteur sur rue pour placer en retrait deux niveaux supplémentaires.

Le caractère modulaire de la composition s'accordait aussi à l'exigence de fonctionnalité, et renvoyait aux recherches de l'architecture américaine de la décennie précédente. Pour offrir évolutivité et souplesse d'usage à un programme en constante évolution, le choix de planchers précontraints a permis de dégager des plateaux libres, portés sur des piles creuses placées à leurs angles. Cette structure, qui libérait le plan, autorisait aussi une certaine fluidité visuelle du rez-de-chaussée, largement vitré. Elle permettait aussi de disposer des jardinières aux points de jonctions des plots. Les matériaux – les façades revêtues de pierre alternent avec les murs rideaux – et l'échelle des plots eux-mêmes devaient faciliter la transition entre l'architecture voisine, héritée des XVIII^e et XIX^e siècles, et la présence d'une opération imposante et controversée, en rupture avec la forme



Élevation de la façade projetée rue Richelieu (© agence d'architecture A. Béchu et associés et Pierre-Paul Heckly).



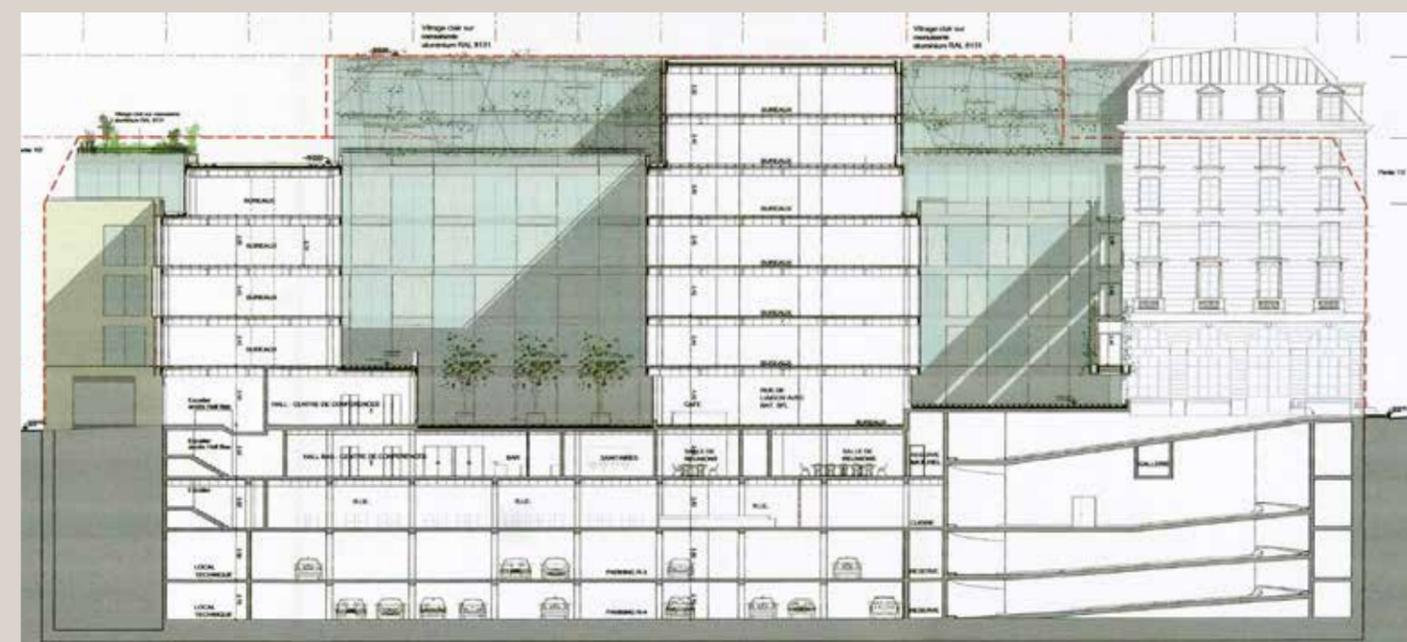
Le hall principal du siège des AGF dans son état d'origine. Aujourd'hui, seule la verrière subsiste (document publié dans Christine Desmoulin, *Joseph Belmont, parcours atypique d'un architecte*, Paris, 2006).



Vue de l'immeuble à l'angle des rues de Richelieu et Saint-Marc en 1999. Le principe d'ouverture de l'îlot à rez-de-chaussée, visible en 1999, a disparu depuis.



Détail d'un des traitements décoratifs intérieurs d'origine.



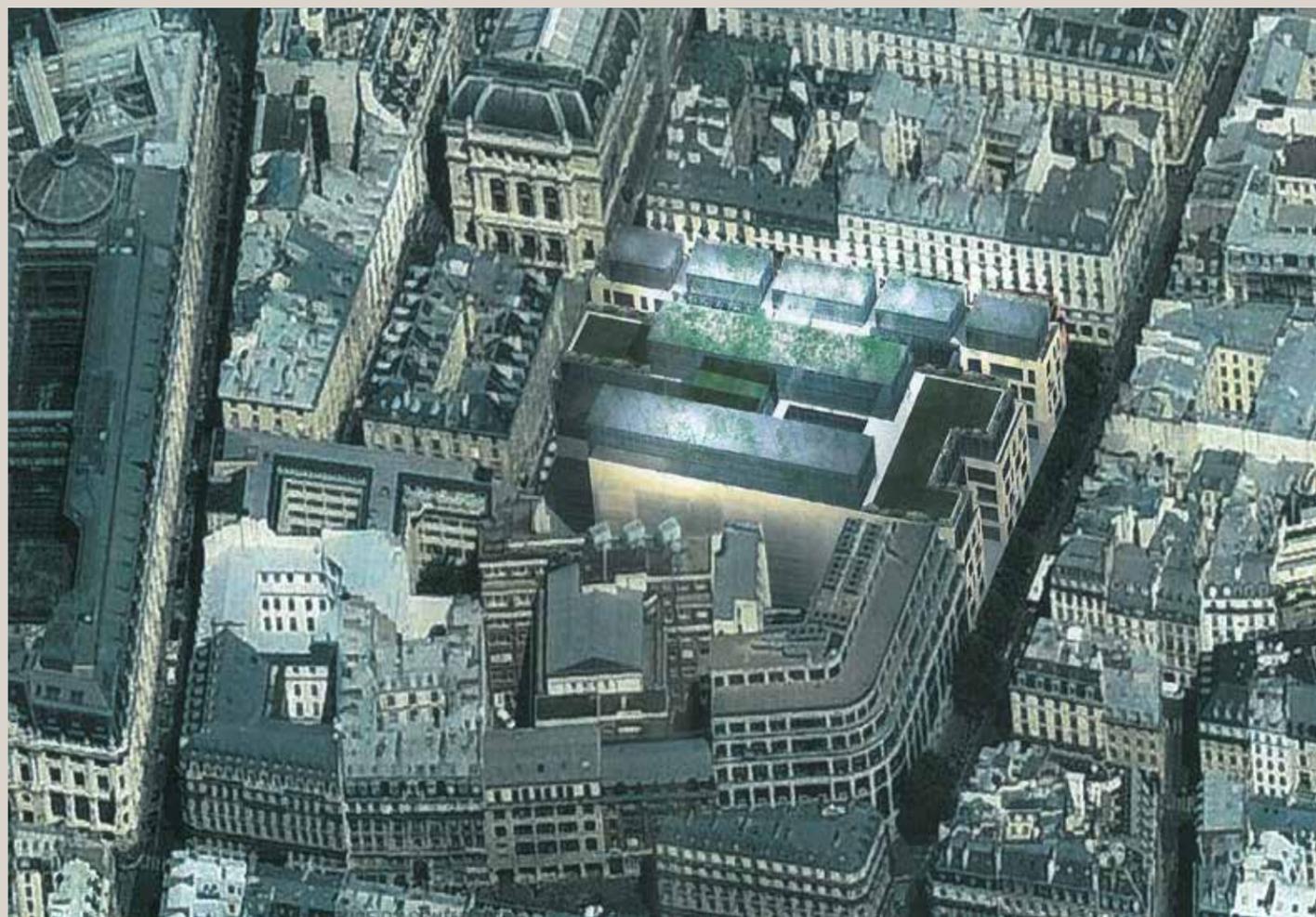
Coupe longitudinale du bâtiment projeté (la rue Favart est à droite, et la rue de Richelieu à gauche). Les niveaux de sous-sols ont été créés en 1975 (© agence d'architecture A. Béchu et associés et Pierre-Paul Heckly).



Plan masse actuel (© agence d'architecture A. Béchu et associés et Pierre-Paul Heckly).



Plan masse projeté (© agence d'architecture A. Béchu et associés et Pierre-Paul Heckly).



Vue aérienne du bâtiment projeté (© agence d'architecture A. Béchu et associés et Pierre-Paul Heckly).

bâtie aussi bien qu'avec la trame parcelle.

À l'intérieur, le hall et la cour centrale couverte d'une verrière pyramidale ont reçu un traitement spectaculaire mettant en valeur la poutraison de béton et l'ampleur des volumes.

Malgré sa modularité et sa flexibilité d'usage, cet ensemble ne convient plus aux attentes de son propriétaire qui en demande la démolition.

Il serait remplacé par une volumétrie comparable, également fractionnée en plots revêtus de pierre semi-porteuse et reliés par des passages vitrés. Dans un but de développement durable, la présence du végétal serait renforcée ainsi que l'isolation thermique.

La flexibilité demeure l'objectif de l'aménagement intérieur, les espaces seraient adaptables, « la structure porteuse laissant le champ libre à divers cloisonnements ».

BIBLIOGRAPHIE

- Marie-Christine Lauroa, Jean Colson, *Dictionnaire des mo-*

numents, Paris, Hervas, 1992, p. 60.

- Hervé Martin, *Guide de l'architecture moderne à Paris. Guide to modern architecture in Paris*, Editions Alternatives, Paris, 2001, p. 379.

- Christine Desmoulin, *Joseph Belmont, parcours atypique d'un architecte*, Paris, 2006.

RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 14 décembre 2012, à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de Mme Danièle Pourtaud, adjointe au Maire chargée du Patrimoine, a examiné le projet de démolition totale d'un immeuble de bureau des années 1975-79.

La Commission considère que cet ensemble de bureaux, construit dans les années 1970, est d'une grande qualité architecturale et qu'il est un exemple représentatif de ce type de programme. Elle s'oppose donc à la démolition totale de cet ensemble de Joseph Belmont (BMO du 12 février 2013).



Vue perspective actuelle de la rue de Richelieu.



Vue perspective du côté de la rue de Richelieu (© agence d'architecture A. Béchu et associés et Pierre-Paul Heckly).



Vue actuelle du côté de la rue Favart.



Vue perspective du côté de la rue Favart (à droite, la place Boieldieu) (© agence d'architecture A. Béchu et associés et Pierre-Paul Heckly).

[230, boulevard Saint-Germain et 2, rue Saint-Thomas d'Aquin (07^e arr.)]

Transformation d'un immeuble de rapport en hôtel de tourisme

Pétitionnaire : Mme GENCE, Isabelle
IMMOBILIERE DASSAULT

PC 075 107 12 V 0039

Dossier déposé le 23/10/2012.

« Changement de destination d'un bâtiment de bureau et d'habitation de 6 étages sur 1 niveau de sous-sol en hôtel, commerce et habitation (1 logement de fonction créé) avec démolitions et reconstructions partielles de planchers, création d'un zème niveau de sous-sol partiel, démolition de l'édicule d'ascenseur et remplacement d'une verrière par une toiture sur cour, remplacement des menuiseries extérieures et des fenêtres de toit, isolation thermique par l'extérieur de la façade sur cour, remplacement de la verrière à rez-de-chaussée sur cour et création d'une devanture sur rue.

SHON supprimée : 366 m² ; SHON créée : 283 m². »

PROTECTION

Plan de sauvegarde et de mise en valeur du faubourg Saint-Germain.

PRÉSENTATION

À l'emplacement d'un hôtel locatif du XVII^e siècle, le libraire-éditeur Charles Delagrave fait construire en 1890-1891 un immeuble de rapport occupant toute le côté pair de la rue reliant le boulevard saint-Germain à l'église Saint-Thomas d'Aquin. L'édifice élevé sur les plans de l'architecte Louis Gauthier est caractéristique de la construction bourgeoise de prestige attendue dans ce quartier à la fin du siècle. Sur un socle commercial, les cinq étages carrés comportent chacun un appartement de 7/8 pièces, richement décoré et pourvu de tous les équipements de confort de l'époque.

À partir de 1935, date de la location des niveaux inférieurs,

côté place, à la Régie Immobilière de la Ville de Paris, les logements disparaissent progressivement au profit de l'aménagement de bureaux qui occupent la totalité de l'immeuble à partir de 1984. Toutefois, ce changement de destination a respecté la majorité de la distribution intérieure et des décors des étages principaux.

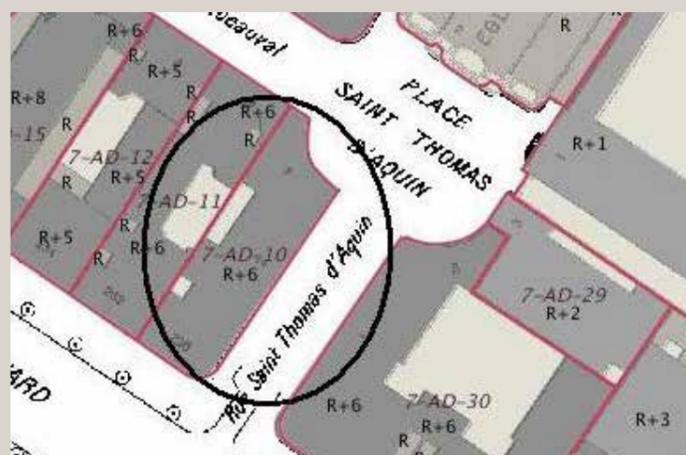
La RIVP entreprend trois campagnes de travaux successives d'aménagement de bureaux, qui ont entraîné des modifications de façades. En 1935, la façade incurvée du côté de l'église est redessinée au rez-de-chaussée de manière à créer l'accès public aux bureaux de la RIVP. L'architecte Henri Chailleux donne notamment le dessin de la porte actuelle, avec son chambranle monumental en ciment-pierre et sa grille de serrurerie. En 1956-1963, la RIVP s'étend dans les étages, et l'architecte Jacques Rivet transforme en bureaux les derniers appartements ainsi que les boutiques sur la rue Saint-Thomas d'Aquin. Les vitrines sont remplacées par des maçonneries percées de fenêtres dans la trame des étages supérieurs. La dernière boutique subsistante, à l'angle du boulevard Saint-Germain, disparaît en 1984 ; l'intervention de recomposition de la façade à cet endroit est clairement lisible (M. Deplay, architecte).

Vendu en 2011 par la RIVP, l'immeuble fait aujourd'hui l'objet d'un projet de reconversion en hôtel de tourisme. Ce programme est apparu plus à même de respecter la distribution et les décors du bâtiment que l'aménagement de vastes commerces et logements initialement envisagé. D'une manière générale, les principaux espaces ayant conservé leur décor d'origine sont préservés : la séquence d'entrée (vestibule et grand escalier), l'antichambre largement vitrée sur la cour et l'enfilade le long de la rue Saint-Thomas d'Aquin.

Les principales modifications envisagées concernent au rez-de-chaussée, d'une part, la restitution des devantures commerciales à l'angle du boulevard et de la rue et, d'autre part, la démolition du plancher bas de la partie côté église afin d'obtenir un premier niveau entièrement de plain-pied. Dans les étages, la distribution d'origine est globalement respectée, mais aux deux extrémités de l'immeuble, des démolitions du mur de refend principal sont demandées. En sous-sol, plusieurs démolitions ponctuelles de murs porteurs sont prévues pour aménager essentiellement un centre de soin ; un deuxième niveau de sous-sol, partiel, est prévu pour les équipements techniques (qui ainsi ne sont



PLU.



Plan des hauteurs bâties.



Façade actuelle, place Saint-Thomas d'Aquin.



En haut, vue actuelle à l'angle du bd Saint-Germain. En bas, détail de la façade sur le boulevard, dont le traitement de 1984 disparaîtra.



Détail de l'entrée aménagée en 1935 pour la RIVP, côté place Saint-Thomas d'Aquin.

pas en toiture).

SOURCES & BIBLIOGRAPHIE

- étude historique, cabinet REA, mars 2012.

RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 14 décembre 2012, à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de Mme Danièle Pourtaud, adjointe au Maire chargée du Patrimoine, a examiné le projet de transformation d'un immeuble de rapport en hôtel de tourisme.

La Commission approuve le projet de transformation de cet immeuble qui permet la conservation de la distribution d'origine, de l'escalier principal, des décors de ses appartements, ainsi que des murs de refends et des planchers. Elle demande que l'aménagement des ouvertures du rez-de-chaussée permette de conserver la trace d'interventions antérieures, et notamment celle concernant la modification du rez-de-chaussée de la façade bd St Germain faite en 1984 par l'architecte Michel Duplay (BMO du 12 février 2013).



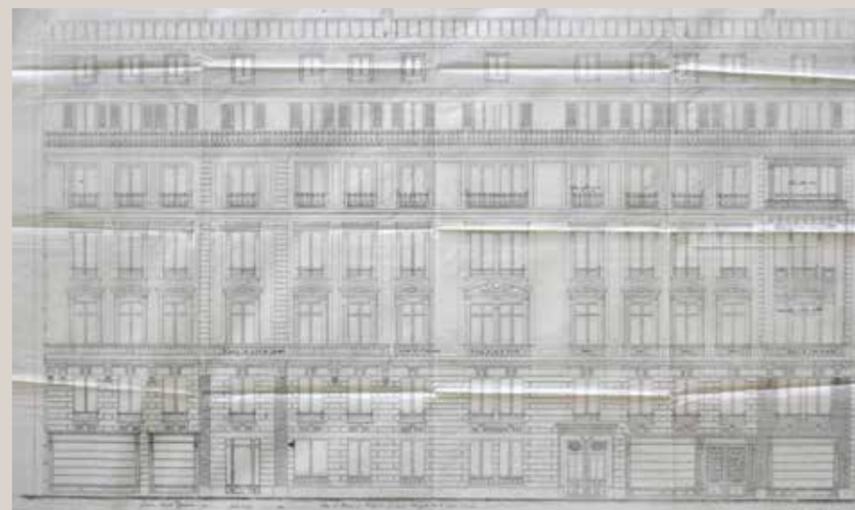
Vue de l'antichambre vitrée donnant sur la cour.



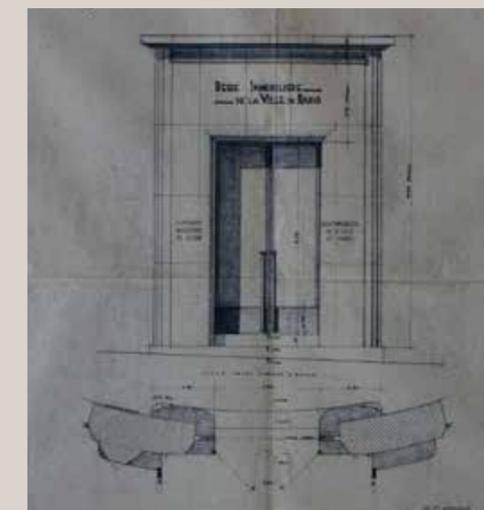
Vue actuelle du départ de l'escalier principal.



Vue actuelle de l'escalier principal.



Développé des élévations d'origine de l'immeuble (les 3 travées de gauche donnent sur le boulevard, la 4^e est à l'angle) (document extrait de l'étude REA, mars 2012).



Projet de création de l'accès de la RIVP sur la place, 1935 (document extrait de l'étude REA, mars 2012).



Porte de l'ancien passage cocher, rue Saint-Thomas d'Aquin.



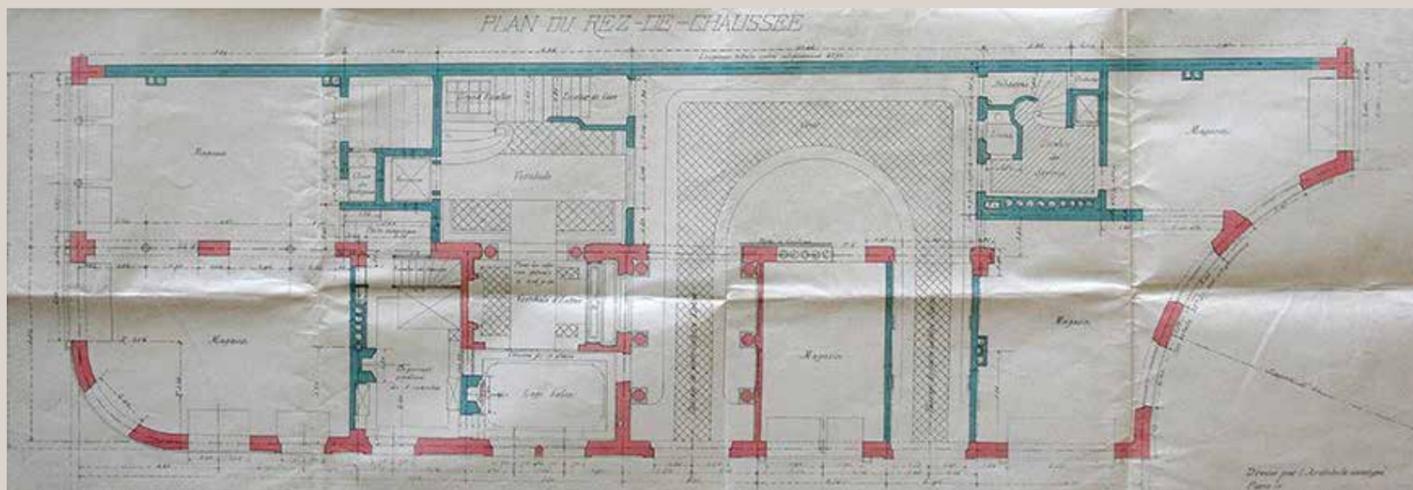
Vue actuelle du salon principal du deuxième étage.



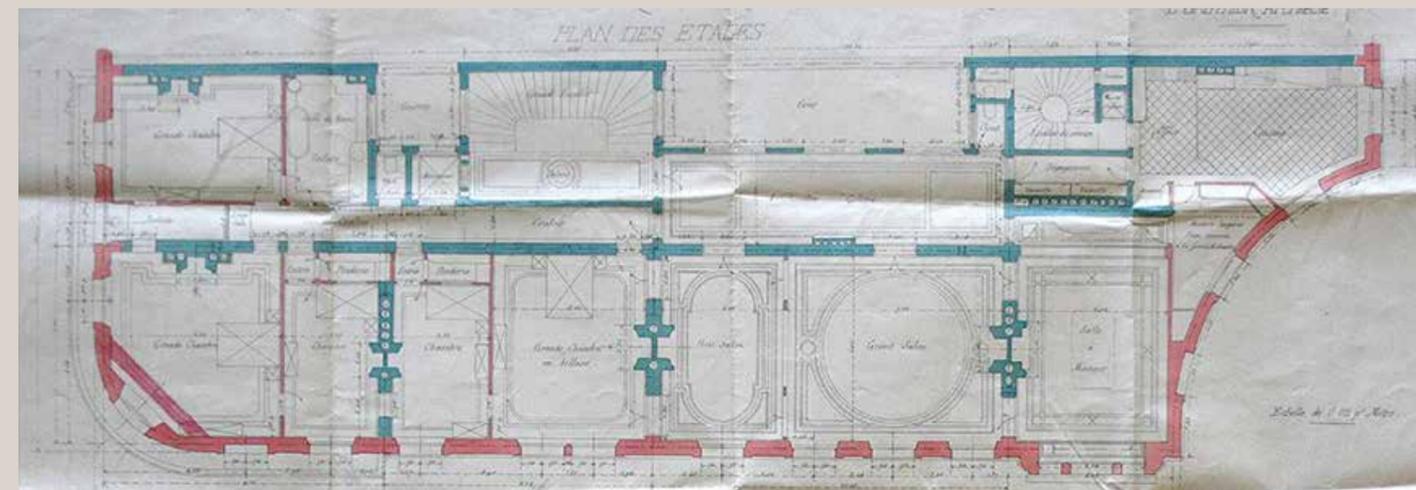
Détail d'un dessus de porte de l'appartement du deuxième étage.



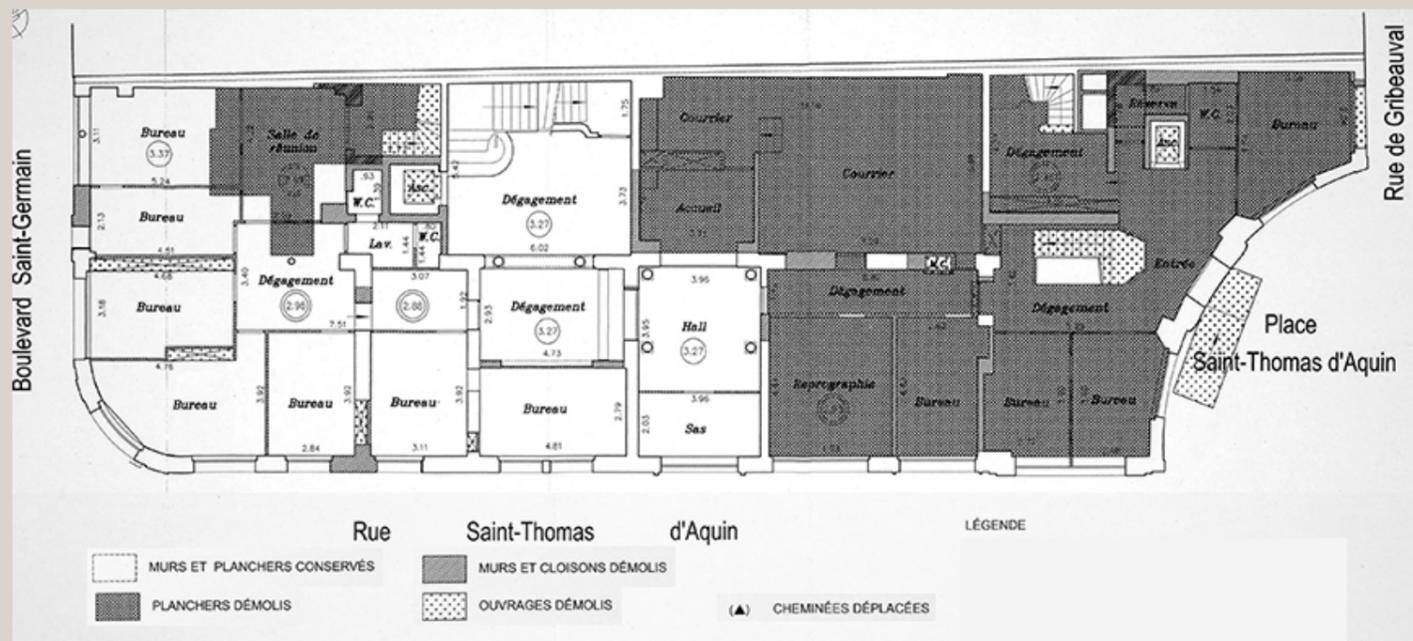
Développé des élévations projetées (© Braun, architecte).



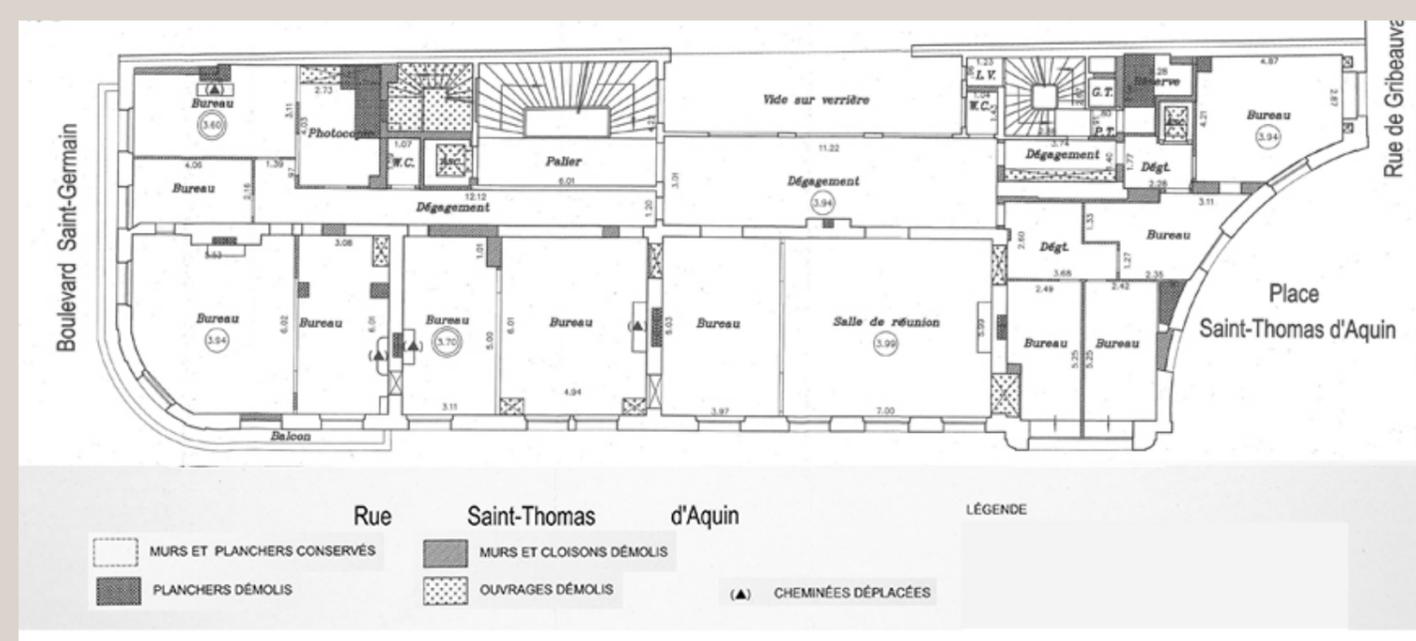
Plan de l'état d'origine du rez-de-chaussée (document extrait de l'étude REA, mars 2012).



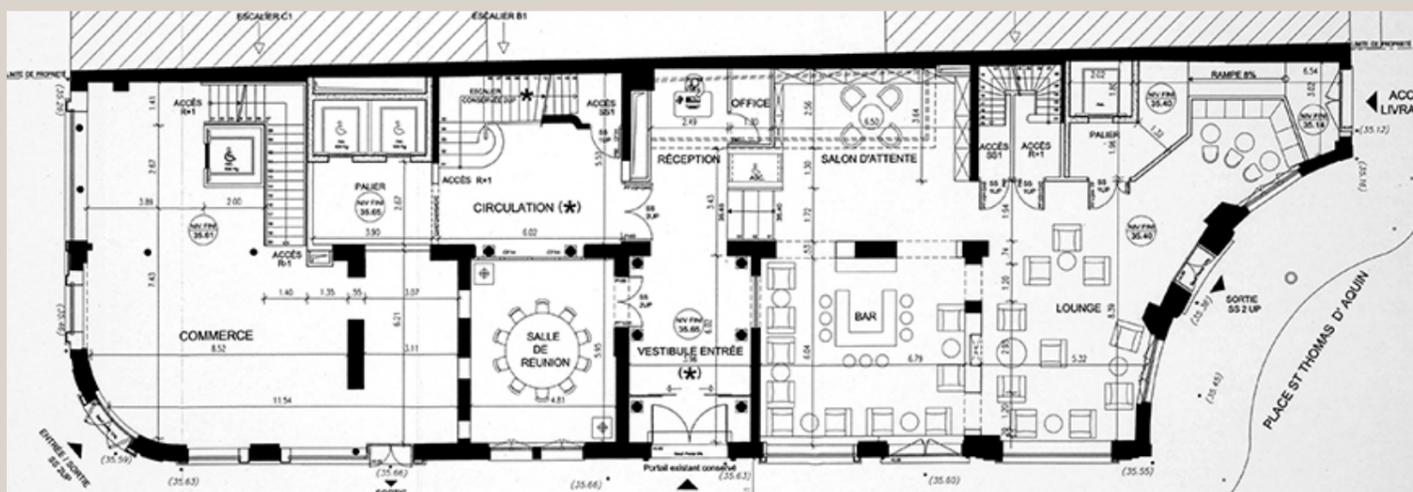
Plan de l'état d'origine du deuxième étage (document extrait de l'étude REA, mars 2012).



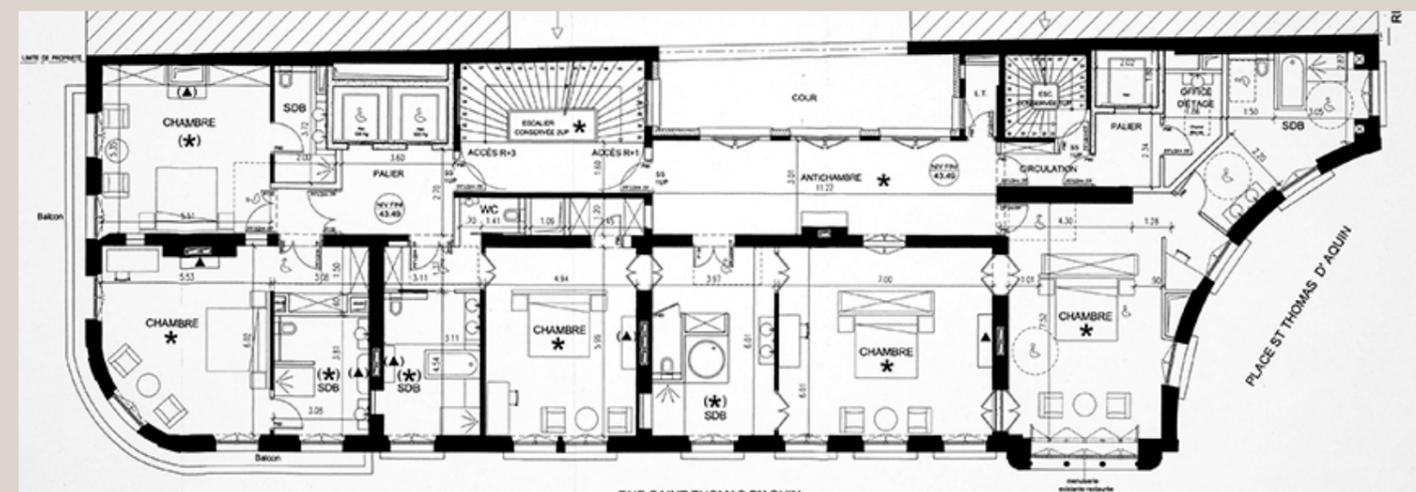
Plan des démolitions envisagées au rez-de-chaussée (© Braun, architecte).



Plan des démolitions envisagées au deuxième étage (© Braun, architecte).



Plan de l'état projeté du rez-de-chaussée (© Braun, architecte).



Plan de l'état projeté du deuxième étage (© Braun, architecte).

[1, quai des Célestins (04^e arr.)]

Modification de la façade de la maison du port des Célestins

Pétitionnaire : SAS Les Nautes

PC 075 104 12 V 0020

Dossier déposé le 6/11/2012

« Changement de destination, en vue de l'aménagement des berges de la Seine, d'un bâtiment de bureau de 1 étage, sur quais haut et bas, en bar-restaurant, avec construction d'une mezzanine dans le volume du 1er étage, création de 2 baies de fenêtres au 1er étage côté quai bas et nettoyage des façades avec remplacement des menuiseries extérieures. »

PROTECTION

Bâtiment protégé au titre du PLU.

Motivation : « Maison du port des Célestins. Construction portuaire en brique et pierre. Le bâtiment central, accessible par les quais haut et bas, est flanqué de deux corps latéraux »

PRÉSENTATION

Cette maison est construite vers 1850 à la demande de la Direction des secours publics de la Préfecture de Police pour les besoins du service de la navigation. Elle se situe dans un secteur des rives de la Seine qui sert de débarcadère au lieu-dit « quai des Célestins », dénommé ainsi en souvenir du couvent des Célestins. D'autres maisons de ce type ont été construites sur les berges.

Le réaménagement de cette maison, propriété de Port de Paris, prend place dans un projet global de reconquête du site de la Seine au cœur de Paris, et plus précisément dans le secteur Est, entre l'Hôtel de Ville et le port de l'Arsenal. Ce secteur fait partie des berges classées par l'UNESCO en 1991.

Le lieu sera transformé en café-restaurant, en liaison avec la promenade aménagée côté Seine, face à l'île Saint-Louis.

La principale intervention sur le bâtiment, conservé en l'état

pour les façades depuis sa construction, porte sur la façade sud, avec le percement au premier étage du corps central de deux fenêtres en symétrie avec la baie existante et les deux ouvertures du rez-de-chaussée.

Le bâtiment a par ailleurs subi des modifications profondes : le pavillon ouest est intégralement occupé par une cheminée d'aération en béton réalisée par la RATP pour la ventilation d'une ligne de métro et le plafond du pavillon est une dalle de béton avec pavés de verre. Il ne subsiste rien d'éventuels aménagements intérieurs.

Des terrasses seront aménagées en amont et en aval sur le quai.

SOURCES & BIBLIOGRAPHIE

- Jean-Marc Léry (dir.), *Les berges de la Seine. Politique d'urbanisme de la Ville de Paris, 1769-1848*, Ville de Paris, Direction des Affaires culturelles, 9 décembre 1981-13 février 1982.

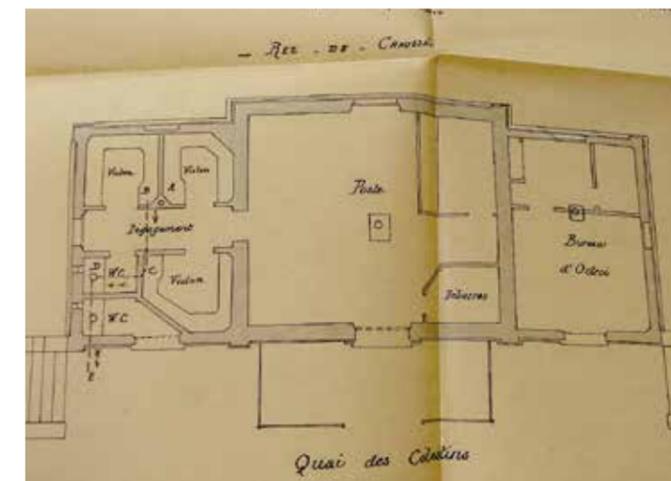
- *Paris, Métropole sur Seine*, Paris, APUR, 2010.

RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 14 décembre 2012, à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de Mme Danièle Pourtaud, adjointe au Maire chargée du Patrimoine, a examiné

le projet de modification de la façade de la maison du port des Célestins, protégée au titre du PLU.

La Commission, à l'unanimité, se prononce contre le percement de deux fenêtres au premier étage de la façade côté Seine de cette maison et demande qu'une autre solution soit recherchée pour l'éclairage de cette pièce (BMO du 12 février 2013).



Plan de la distribution intérieure au niveau du quai haut du poste de police et d'octroi en 1899 (Archives de Paris).



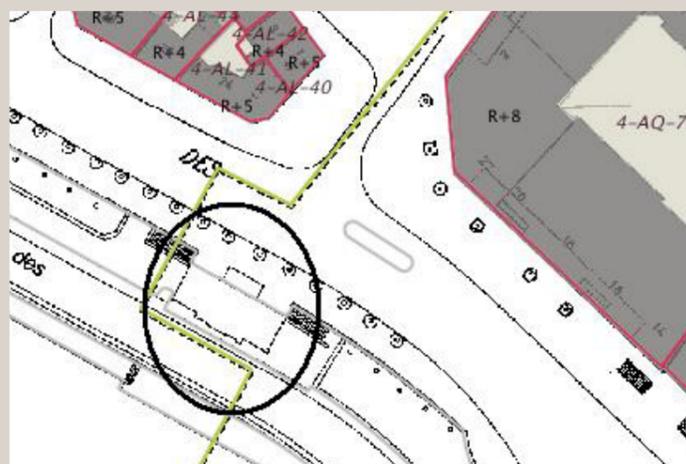
PLU.



Le port des Célestins en 1861 (© Roger Viollet).



Vue actuelle du quai des Célestins, depuis le quai d'Anjou.



Plan des hauteurs bâties.



Le port des Célestins en 1890 (© Roger Viollet).



Vue actuelle de l'édifice.



Vue de l'état projeté (© Luc Lefevre, architecte).

[13, boulevard de Strasbourg (10^e arr.)]

Restitution d'une devanture de salle de spectacle de 1875

Pétitionnaire : Mme DUBOIS, Elisa - SAS MUSICALS

PC 075 110 12 V 0026

Dossier déposé le 05/11/2012

« Réhabilitation de l'ancien théâtre de la Scala, avec restructuration des volumes, création d'un 2^e niveau de sous-sol, modification de la distribution, réfection de la façade sur rue et de la couverture et création d'une terrasse végétalisée après démolition de la charpente et de planchers.

SHON supprimée : 214 m² ; SHON créée : 162 m² ; surface du terrain : 930 m². »

PROTECTION

Aucune.

PRÉSENTATION

En 1875, la parcelle 13, boulevard de Strasbourg est

construite par l'architecte F. Delarue d'un immeuble de rapport à l'alignement et d'une salle de concert située derrière, baptisée Concert de La Scala. Cette dernière, publiée dans la *Revue générale de l'architecture et des travaux publics* pour l'ingénieux système d'aération de sa « coupole vitrée mobile », est entièrement démolie en 1936 pour l'aménagement dans le même volume d'un cinéma. L'architecte Maurice Gridaine construit une salle de 1 000 places, en béton armé, avec un balcon. À cette occasion, la façade d'origine est totalement transformée. Alors que l'entrée de la salle était intégrée au décor du rez-de-chaussée de l'immeuble, avec notamment un motif sculpté au-dessus de la porte, Gridaine crée une façade entièrement vitrée, sur toute la largeur du hall et englobant le niveau d'entresol.

Abandonnée depuis 1999, la salle a été vidée et curetée au début des années 2000. Elle présente aujourd'hui un état

très dégradé où aucun vestige de la salle initiale ou du cinéma Art Déco ne subsiste à l'intérieur comme en façade. Faisant l'objet d'une réserve pour équipement culturel au PLU, le projet actuel propose la reconstruction du théâtre. À cette occasion, on envisage la restitution du rez-de-chaussée d'origine, devantures en applique et décor sculpté, malgré le peu de documents graphiques qui le documentent. Enfin, le projet prévoit l'installation d'un café en terrasse au-dessus de la salle.

SOURCES & BIBLIOGRAPHIE

- Archives de la Commission du Vieux Paris : CA 10^e-098.
- Archives de Paris : VO²² 559.
- *Revue générale de l'architecture et des travaux publics*, 1875, 3, p. 98-100, pl. 23-36.
- Francis Lacloche, *Architectures de cinémas*, Paris, éditions du Moniteur, 1981, p. 125, ill. 179.

RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 14 décembre 2012, à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de Mme Danièle Pourtaud, adjointe au Maire chargée du Patrimoine, a

examiné le projet de restitution de la devanture de la Scala, salle de spectacle de 1875.

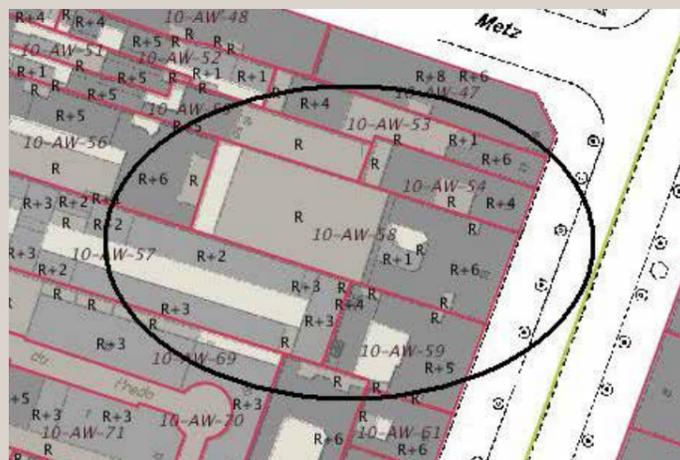
La Commission exprime des réserves sur le projet de restitution d'une façade de salle de spectacle érigée à la fin du XIX^e siècle dont les documents originaux sont manquants (*BMO* du 12 février 2013).



Programme du café-concert La Scala, 13 boulevard de Strasbourg, à Paris, vers 1900 (© Roger-Viollet).



PLU.



Plan des hauteurs bâties.



Vue de l'immeuble en 1920 (Casier archéologique).



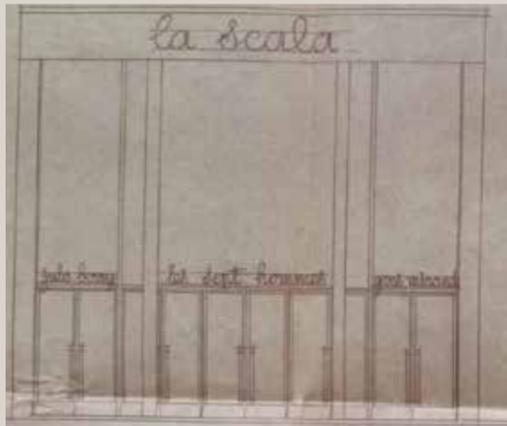
Vue actuelle de l'immeuble, dont la salle de cinéma est abandonnée depuis 1999.



Vues de l'état actuel de la salle.



Vue de l'état d'origine du rez-de-chaussée (document extrait de la présente demande).



Projet de la nouvelle façade du cinéma, dessin de Maurice Gridaïne, 1936 (Archives de Paris).



Vue de l'état actuel du rez-de-chaussée .



Vue de l'état projeté du rez-de-chaussée (© Jacques Mechali, architecte).

[31-33, rue Danielle Casanova (01^{er} arr.)]

SUIVI DE VŒU

Rénovation de deux immeubles du XVIII^e et XIX^e siècle

Pétitionnaire : M. SANZ, Jorge - SCI CASANOVA VENDÔME
DP 075 101 12 V 0234

Dossier déposé le 04/10/2012

« Remplacement partiel des menuiseries extérieures sur rue et cour, ravalement de la façade sur rue et des façades cour et courettes, modification d'aspect extérieur, installation d'un ascenseur sur courette et fermeture de trémie du rez-de-chaussée au 4^e étage.

SHON supprimée : 21 m² ; SHON créée : 5 m². »

PROTECTIONS

- les 22 et 24 place Vendôme, anciens hôtels de Ségur et Boffrand, sont protégés au titre des Monuments historiques : « la façade sur la place : inscription par arrêté du 6 mai 1927. »

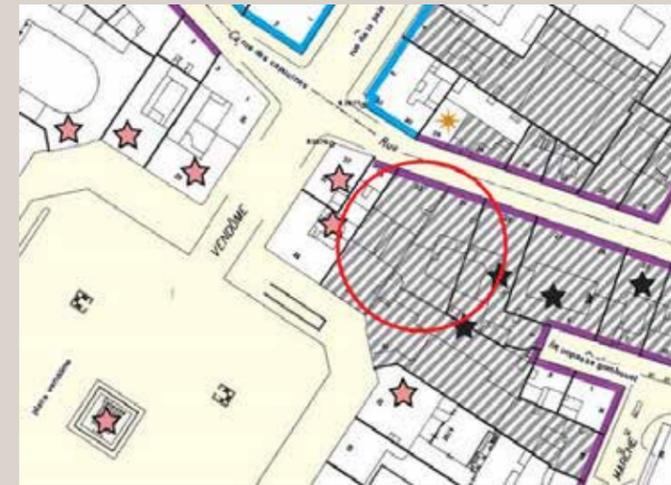
- Les 31 et 33, rue Danielle Casanova sont protégés au titre du PLU : Motivation : « Le côté impair de cette rue présente une suite d'hôtels ou de maisons du début du XVIII^e siècle relativement austères, leur principal luxe étant le balcon

sur rue (...). 29 et 31, maisons construites en 1707 pour le receveur général des finances Pierre Boutin. Balcons remarquables avec garde-corps en fer forgé Louis XIV. Aux n^o 23, 25, 27 et 31, escaliers anciens documentés à ces adresses. »

ANTÉRIORITÉ

La Commission du Vieux Paris, réunie le 20 novembre 2012, à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de Mme Danièle Pourtaud, adjointe au Maire chargée du Patrimoine, a examiné le projet de rénovation de deux immeubles, l'un daté de 1708 et l'autre vers 1850. La Commission demande que l'étude GRAHAL soit portée à son terme avant de s'exprimer définitivement sur ce projet de rénovation. Elle insiste sur la nécessité de conserver les fenêtres du XVIII^e siècle encore en place au n^o 31, essentielles à la composition de la façade.

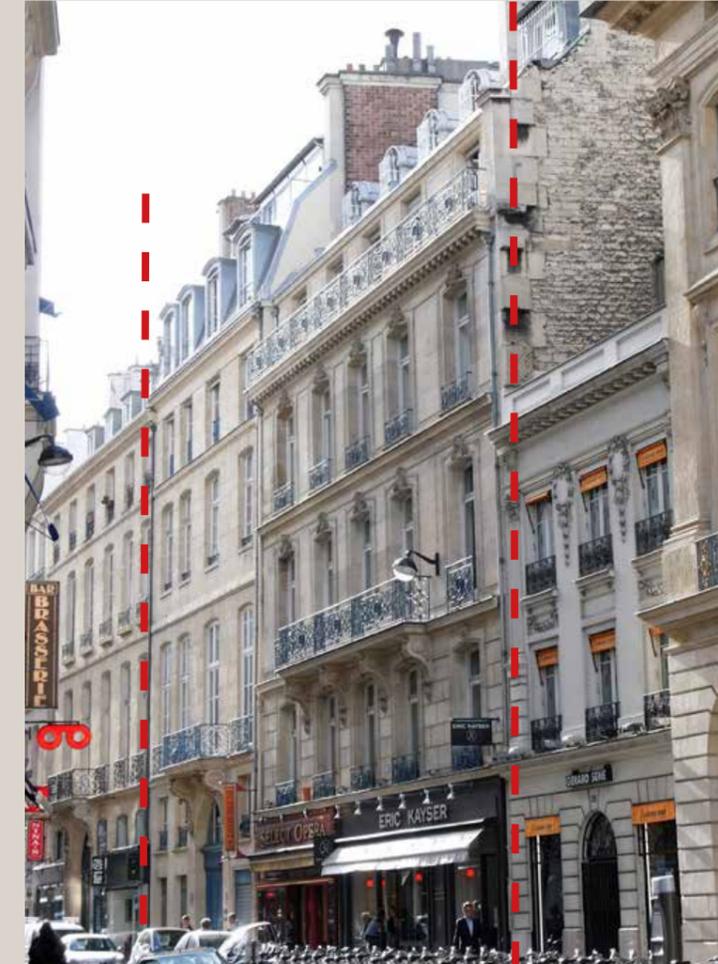
La Commission demande que soit organisée une visite pour évaluer sur place la qualité des décors et estimer l'impact des modifications intérieures projetées.



PLU.



Vue actuelle du n^o 31.



Vue actuelle des n^o31 (à gauche) et 33 (à droite), rue Danielle Casanova.

PRÉSENTATION

L'actuel n°31 est un immeuble construit par le financier René Boutin sur une parcelle acquise en 1708 et composé d'un corps principal large de quatre travées et élevé de deux étages carrés sur un rez-de-chaussée et entresol. Un grand escalier en retour dessert l'aile de service située en fond de cour.

Au XIX^e siècle, une structure métallique abritant des coursives est greffée sur la façade de l'aile en retour, puis en 1908-1910, l'architecte Bersia-Tourette ajoute un étage carré en pierre et deux niveaux sous combles (un seul sur l'aile en retour).

Le n°33 est un immeuble de rapport de la seconde moitié du XIX^e siècle, large de cinq travées et élevé de quatre niveaux. Installée 24, place Vendôme depuis 1906, et après avoir acquis le n° 31, la maison Van Cleef & Arpels réunit les deux immeubles sur la rue Danielle Casanova.

Ces transformations n'ont pas empêché une conservation significative des dispositions d'origine.

Après avoir examiné, le 20 octobre 2012, le projet du joaillier d'améliorer la sûreté du site tout en rénovant l'image de ces locaux, la Commission a exprimé le vœu que soit organisée une visite pour évaluer sur place la qualité des décors et estimer l'impact des modifications projetées.

Réunie sur place le 4 décembre 2012, la Commission a

constaté l'intérêt historique des dispositions des deux immeubles, et notamment celle des châssis d'origine, tant pour l'immeuble XVIII^e que XIX^e.

En réponse, le maître d'œuvre propose donc la conservation pour le n° 31 de toutes les menuiseries du XVIII^e siècle sur rue, tout en suggérant que les menuiseries du XIX^e, qui viennent en doublage au niveau principal, soient refaites à l'identique. Côté cour, il est proposé de conserver les menuiseries des deux niveaux au-dessus de l'entresol. Pour le n° 33, le maître d'œuvre envisage également la conservation de l'intégralité des menuiseries du corps principal sur rue, et la conservation des deux niveaux au-dessus de l'entresol côté cour.

RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 14 décembre 2012, à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de Mme Danièle Pourtaud, adjointe au Maire chargée du Patrimoine, a examiné le projet de rénovation de deux immeubles des XVIII^e et XIX^e siècles, protégés au titre du PLU.

La Commission lève son vœu du 20 novembre 2012, qui insistait sur la nécessité de conserver les fenêtres du XVIII^e siècle encore en place au n° 31, essentielles à la composition de la façade (BMO du 12 février 2013).

[334, rue Saint-Honoré (01^e arr.)]

FAISABILITÉ Réhabilitation d'un immeuble du XVIII^e siècle

PROTECTION

Protection au titre des Monuments historiques : « façade sur rue y compris les balcons, toiture correspondante et vantaux de la porte : inscription par arrêté du 12 janvier 1962. »

ANTÉRIORITÉ

Séance du 28 octobre 1916 : inscription au casier archéologique.

PRÉSENTATION

Constituée dès 1625, la parcelle de l'actuel 334, rue Saint-Honoré était située en face du grand hôtel de Noailles (démoli en 1830) et à côté du couvent des Jacobins (dont les terrains ont laissé place au marché Saint-Honoré). Mme de Bournonville, duchesse de Noailles, y fait bâtir en 1697 un

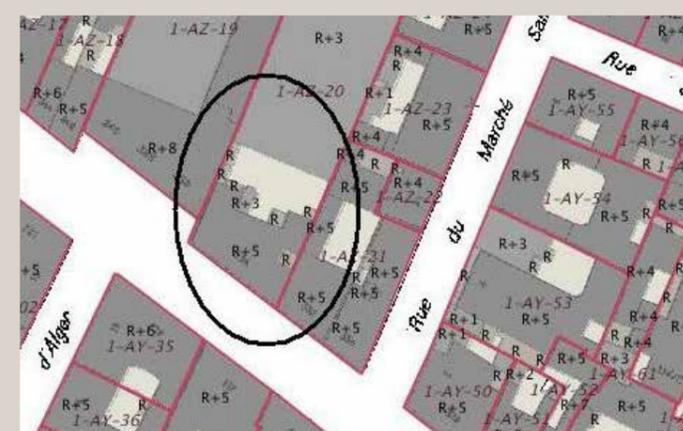
petit hôtel particulier locatif, composé d'un corps de logis entre cour et jardin, précédé par un bâtiment de commons élevé d'un étage sur la rue. Malgré son inscription au casier archéologique de la Commission du Vieux Paris, le bâtiment principal et le jardin ont été remplacés en 1928 par une sous-station électrique. L'immeuble sur la rue Saint-Honoré n'est plus non plus l'édifice d'origine des écuries et remises du petit hôtel de Noailles. Sa partie basse, en pierre de taille, a été reconstruite en 1752 avec son portail à pilastres en saillie, à l'identique de la construction précédente, et pour le même usage ; seuls les garde-corps et la sculpture dénotent le milieu du XVIII^e siècle. Entre 1791 et 1802, le bâtiment est transformé en immeuble de rapport, avec la réalisation d'une surélévation de trois étages carrés. Réalisée en moellon enduit, la façade sur rue conserve tous les traits des immeubles locatifs néoclassiques. Les



- TRAVAUX A EFFECTUER :
- A PORTEUR A DEMOLIR
 - B CHASSIS EXTERIEURS A REMPLACER
 - C DOUBLE CHASSIS EXTERIEURS A RESTITUER
 - D CHASSIS CONSERVES AVEC REMPLACEMENT DES VITRAGES
- hors travaux



PLU.



Plan des hauteurs bâties.



Vue de la façade en 1916, photographie de Charles Lansiaux (Casier archéologique)

écuries deviennent des boutiques à larges vitrines, et un nouvel escalier est créé pour desservir tous les étages. Les appartements reproduisent le parti de plan du rez-de-chaussée avec deux murs à feu transversaux à l'aplomb de ceux du passage cochier, délimitant trois pièces en façade, dont celle du centre est traversante.

Avant 1890, un second escalier, plus majestueux, est aménagé hors-œuvre côté cour, reléguant celui de la fin du XVIII^e comme escalier de service. Sans doute dans les mêmes années, le pavillon en retour à gauche sur la cour est surélevé d'un étage carré.

Propriété de la Ville de Paris depuis 1924, l'immeuble fait aujourd'hui l'objet d'un projet de réhabilitation en logements sociaux. La distribution actuelle composée d'un seul appartement par niveau, desservi par deux escaliers, serait modifiée afin d'obtenir deux logements par étage, et un seul escalier. L'escalier le plus ancien serait conservé, un ascenseur serait placé à côté de manière à le préserver. En revanche les volées de l'escalier des années 1880 seraient démolies et le volume de la cage serait utilisé pour créer les cuisines de l'un des deux appartements. La pièce centrale traversante, longue et étroite comme

le passage cochier, serait divisée en chambres et pièces d'eau. En façades, aucune modification n'est envisagée, autre que l'allègement des souches de cheminées sur rue et la démolition de la surélévation partielle sur cour. On envisage la restitution de la façade cour en ré-ouvrant des fenêtres sur les pignons, et en restituant un enduit à lignes de refend continues. Côté rue Saint-Honoré, les quelques croisées anciennes seront conservées et guideront la restitution des menuiseries ; la question de la restauration des persiennes est posée. Un cahier patrimonial relevant les détails de second œuvre d'origine est en cours de réalisation.

SOURCES & BIBLIOGRAPHIE

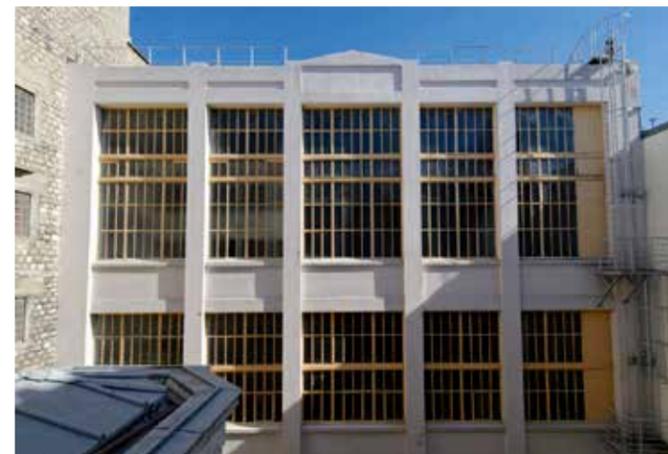
- Archives de la Commission du Vieux Paris : CA 1^{er}-070.
- Archives nationales : Z1f 459 (2 juin et 29 août 1752) et Z1j 923 (12 septembre 1768).
- Archives de Paris : DQ¹⁸ 220, D¹P⁴ 1019 et 1021.

RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 14 décembre 2012, à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de

Mme Danièle Pourtaud, adjointe au Maire chargée du Patrimoine, a examiné le projet de réhabilitation d'un immeuble du XVIII^e siècle et d'aménagement en logements sociaux.

La Commission approuve le projet de réhabilitation de l'immeuble, incluant la modification de la façade arrière et le respect des décors intérieurs encore existants (BMO du 12 février 2013).



En vis-à-vis du revers du bâtiment, la sous-station Vendôme, construite en 1928 à la place de l'hôtel de Bournonville.



Vue actuelle du revers du bâtiment XVIII^e, avec la cage d'escalier hors-œuvre de la fin du XIX^e siècle.



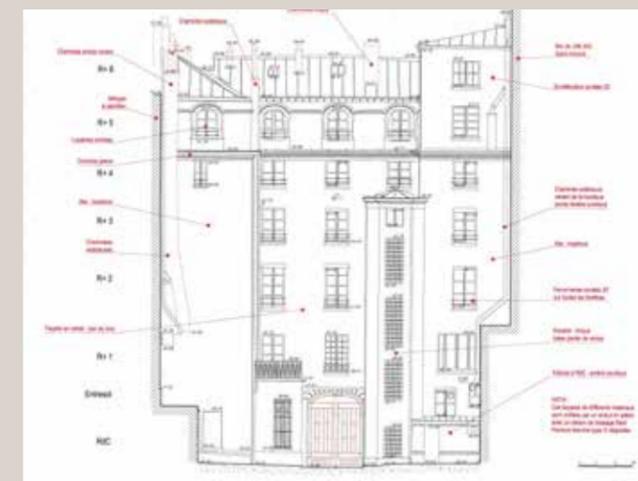
Vue actuelle de la façade sur rue.



Vue actuelle du portail construit en 1752.



Façade rue : en haut, état existant, en bas : état projeté (© F. Essner et V. Paniouchkina, architectes).



Façade cour : en haut, état existant, en bas : état projeté (© F. Essner et V. Paniouchkina, architectes).

[88, avenue Denfert-Rochereau (14^e arr.)]

FAISABILITÉ
 Démolition partielle du foyer des sœurs aveugles de Saint-Paul

PROTECTION

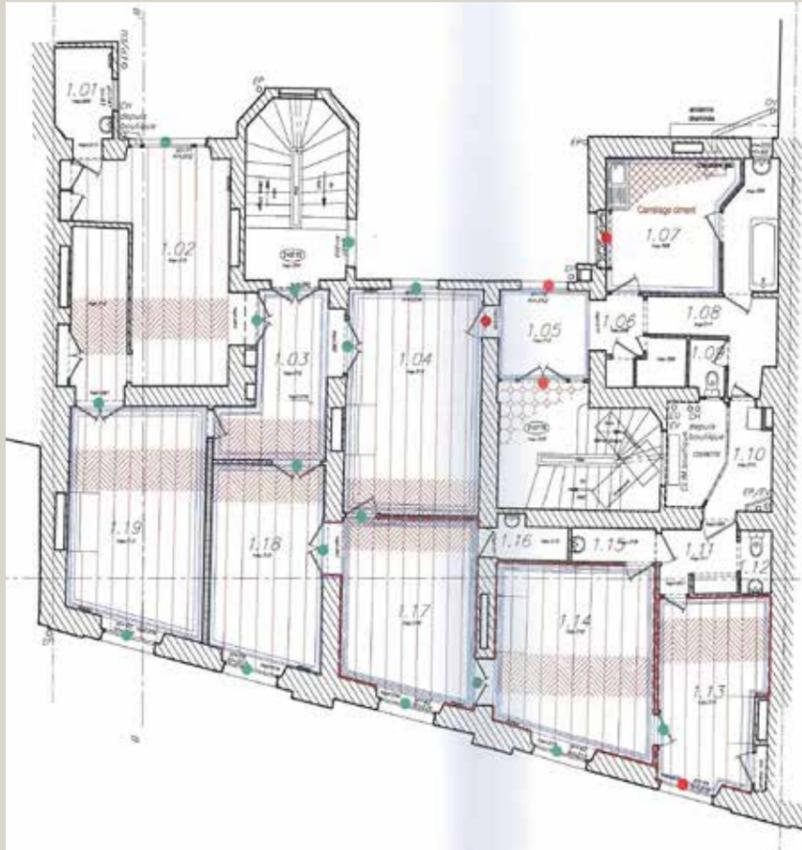
Aucune.

PRÉSENTATION

Adressée le long de l'ancien chemin d'Orléans, devenu rue D'enfer puis avenue Denfert-Rochereau, la parcelle du n°88 est issue d'un secteur regroupant de grandes propriétés du clergé installé au-delà de l'ancienne emprise urbaine du XVIII^e, en limite du boulevard du Midi devenu Boulevard de Montparnasse en 1761.

Entre 1769 et 1774, le terrain voit la construction d'une maison par un négociant nommé Basset tandis qu'en 1816, sur la parcelle voisine, la vicomtesse Céleste de Chateaubriand, fonde une infirmerie pour prêtres âgés.

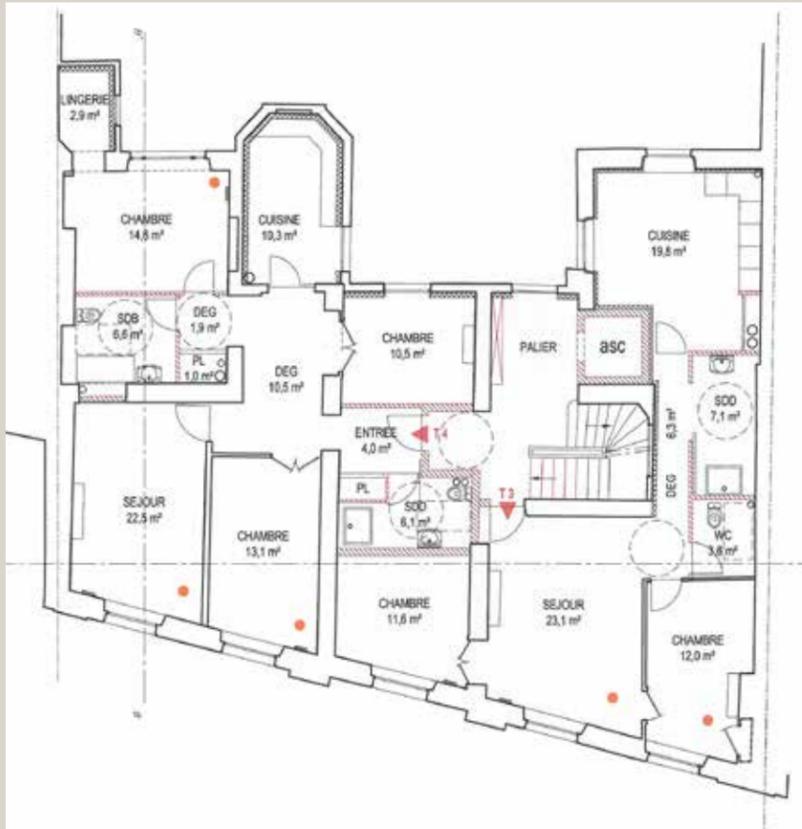
Le 27 janvier 1825 François-René, vicomte de Chateaubriand et sa femme acquièrent la maison et son jardin, où le couple logera jusqu'en 1838. Haute d'un étage carré sur cave et large de cinq travées régulières, cette maison était installée dans l'axe d'une porte cochère encadrée de pilastres de pierre de taille et précédée d'une cour pavée bordée d'arbres. En haut d'un perron axé, une porte à deux vantaux s'ouvrait sur une entrée desservant une cuisine, une salle à manger et une chambre-bibliothèque. Un salon lambrissé à corniche moulurée s'éclairait largement sur le jardin par trois hautes baies en plein cintre encadrées de pilastres. Un escalier menait aux chambres à coucher de l'étage, dont quatre à cheminées et cabinets de toilette. Le comble en pavillon abritait un grenier qui s'est ensuite agrandi pour couvrir une extension



Plan actuel du premier étage (© F. Essner et V. Paniouchkina, architectes).



Vues actuelle de l'escalier de la fin du XVIII^e siècle, qui sera conservé.



Plan projeté du premier étage (© F. Essner et V. Paniouchkina, architectes).



Vue actuelle de l'escalier de la fin du XIX^e siècle, dont on demande la démolition des volées.



PLU.



Vue actuelle depuis l'avenue Denfert-Rochereau.



Plan des hauteurs bâties.



Vue de l'état actuel de la maison de Chateaubriand, située au fond de la première cour. L'élévation initiale présentait cinq travées.

latérale ajoutée à gauche. À l'arrière de la maison, le jardin clos de murs et planté pour partie à l'anglaise, pour partie en verger, s'étendait jusqu'à l'alignement de l'actuel boulevard Raspail.

En 1838, la maison passa à l'archevêché de Paris qui la vendit en 1861 à l'œuvre des sœurs aveugles de Saint-Paul, fondée dix ans plus tôt. Elles firent construire les pavillons à l'alignement sur l'avenue, et amputèrent en 1890 l'aile gauche de la maison dont on remania en outre les façades. Quant au toit, il fut alors remplacé par l'actuel comble brisé. Sur la cour, la porte en plein cintre et le perron furent préservés, ainsi que la façade latérale droite. À la fin du XIX^e siècle, une chapelle fut accolée à l'arrière de la maison qui en devint une sorte de narthex.

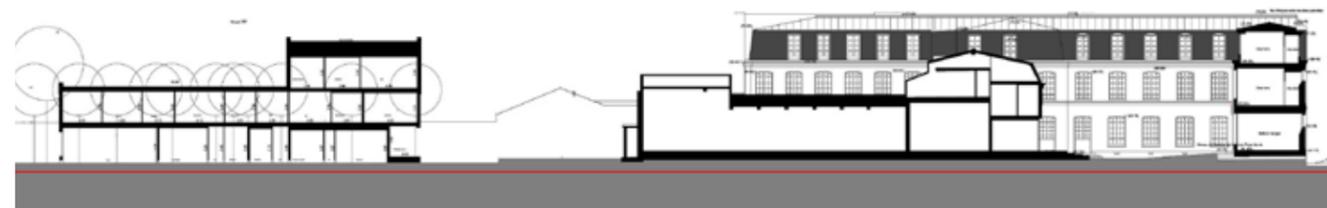
À gauche de la cour, l'internat des sœurs est un bâtiment sobre de trois étages carrés, édifié en 1890 sur les plans de l'architecte Bouvrain, et surélevé en brique au début du XX^e siècle. À droite, un autre bâtiment à usage de foyer d'aide à l'enfance fut adossé au mitoyen vers la même époque.

Enfin dans les années 1960, fut ajouté à l'arrière de la Chapelle un nouveau foyer sur un plan en « L », surélevé depuis. Le terrain de l'œuvre des jeunes filles aveugles porte donc une série de bâtiments dont l'implantation ne respecte aucune composition d'ensemble, et qui sont hétérogènes dans leur intérêt architectural comme dans leur période de construction.

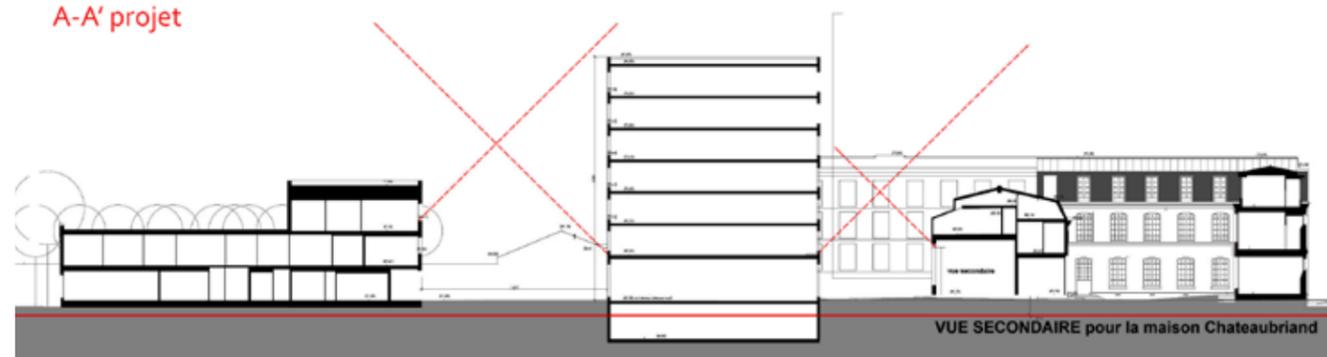
Aujourd'hui, la congrégation gère un centre de 30 places abritant des femmes aveugles et poly-handicapées, classé en Foyer d'Accueil Médicalisé (FAM), la nécessaire mise à niveau fonctionnelle et réglementaire impose des travaux qu'elle ne peut assurer. C'est pourquoi elle envisage le montage d'une opération de bail à construction où serait engagée la rénovation en profondeur du site.

Dans ce cadre, il est prévu de démolir les constructions à l'exception de la maison, du foyer des années 1960 et des immeubles sur l'avenue. Disparaissent ainsi la chapelle, l'internat à gauche de la cour, la moitié du long bâtiment en limite droite et les constructions qui les jouxtent en limite

A-A' existant



A-A' projet



Coupes longitudinales. En haut, état existant. En dessous, constructions projetées (documents de faisabilité établis par Christine Rousselot, architecte).



Vue actuelle de la première cour. Au fond, le bâtiment Saint-Paul dont la démolition est demandée.



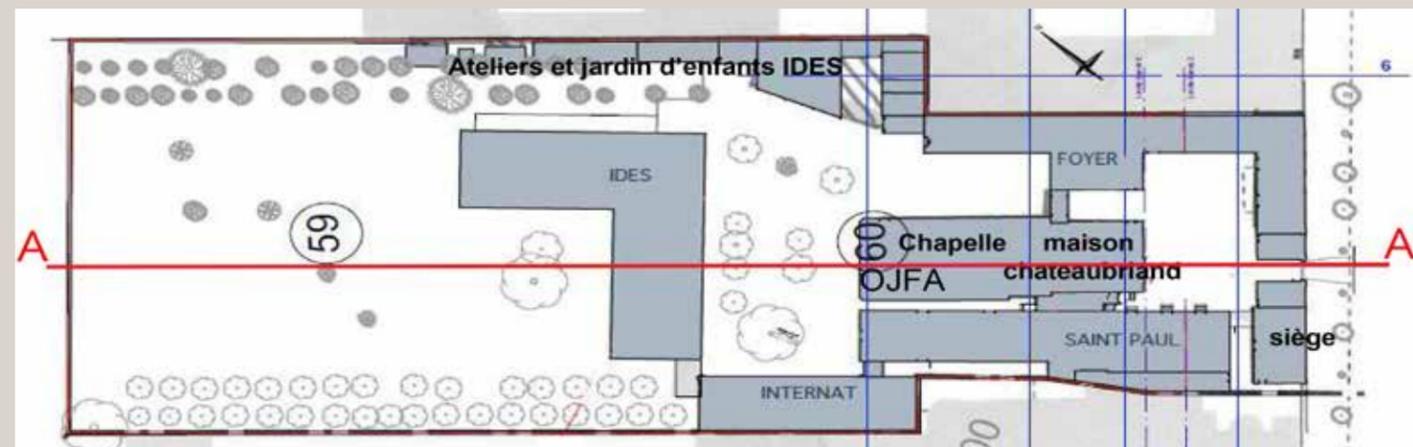
Vue actuelle de la chapelle vers la maison.



La chapelle, accolée au revers de la maison de Chateaubriand, vue depuis la seconde cour.



Vue actuelle de la nef.



Plan masse des constructions actuelles. Le foyer, la chapelle et le bâtiment Saint-Paul seraient démolis, et le passage cocher élargi (document de faisabilité établi par Christine Rousselot, architecte).



Plan masse des constructions projetées (document de faisabilité établi par Christine Rousselot, architecte).

séparative.

À l'emplacement de l'internat, un nouvel immeuble de six étages serait construit qui se prolongerait en « L », au lieu de la chapelle. Devant la maison, la cour serait maintenue bordée en limite droite par un autre bâtiment prolongeant la partie conservée du foyer. Les constructions à l'alignement seraient conservées, à l'exception du portail et des petites loges latérales qui disparaîtraient pour élargir le passage.

La présence d'un espace vert protégé à l'arrière et le souhait de dégager de ses adjonctions actuelles la maison de Chateaubriand guident l'aménagement du site.

SOURCES & BIBLIOGRAPHIE

Étude historique du 92, avenue Denfert Rochereau, cabinet REA, décembre 2005.

RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 14 décembre 2012, à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de Mme Danièle

Pourtaud, adjointe au Maire chargée du Patrimoine, a examiné le projet de démolition partielle du foyer des sœurs aveugles de Saint-Paul.

La Commission souligne l'importance de ce lieu de mémoire et rappelle son vœu du 19 novembre 2010 de voir la maison habitée par François-René de Chateaubriand être protégée au titre du PLU.

Elle indique que si la modification ou la démolition de certains édifices tels que la chapelle datant de la fin du XIXe siècle peuvent être envisagées, elles ne doivent pas s'accompagner d'une trop forte densité de constructions neuves à proximité immédiate de la maison de Chateaubriand.

Enfin, elle estime que le projet doit permettre à la maison de Chateaubriand de retrouver un rapport privilégié avec son jardin (BMO du 12 février 2013).

[8, rue de la Gaîté (14^e arr.)]

FAISABILITÉ Démolition d'un immeuble rue de la Gaîté.

PROTECTION

Aucune.

PRÉSENTATION

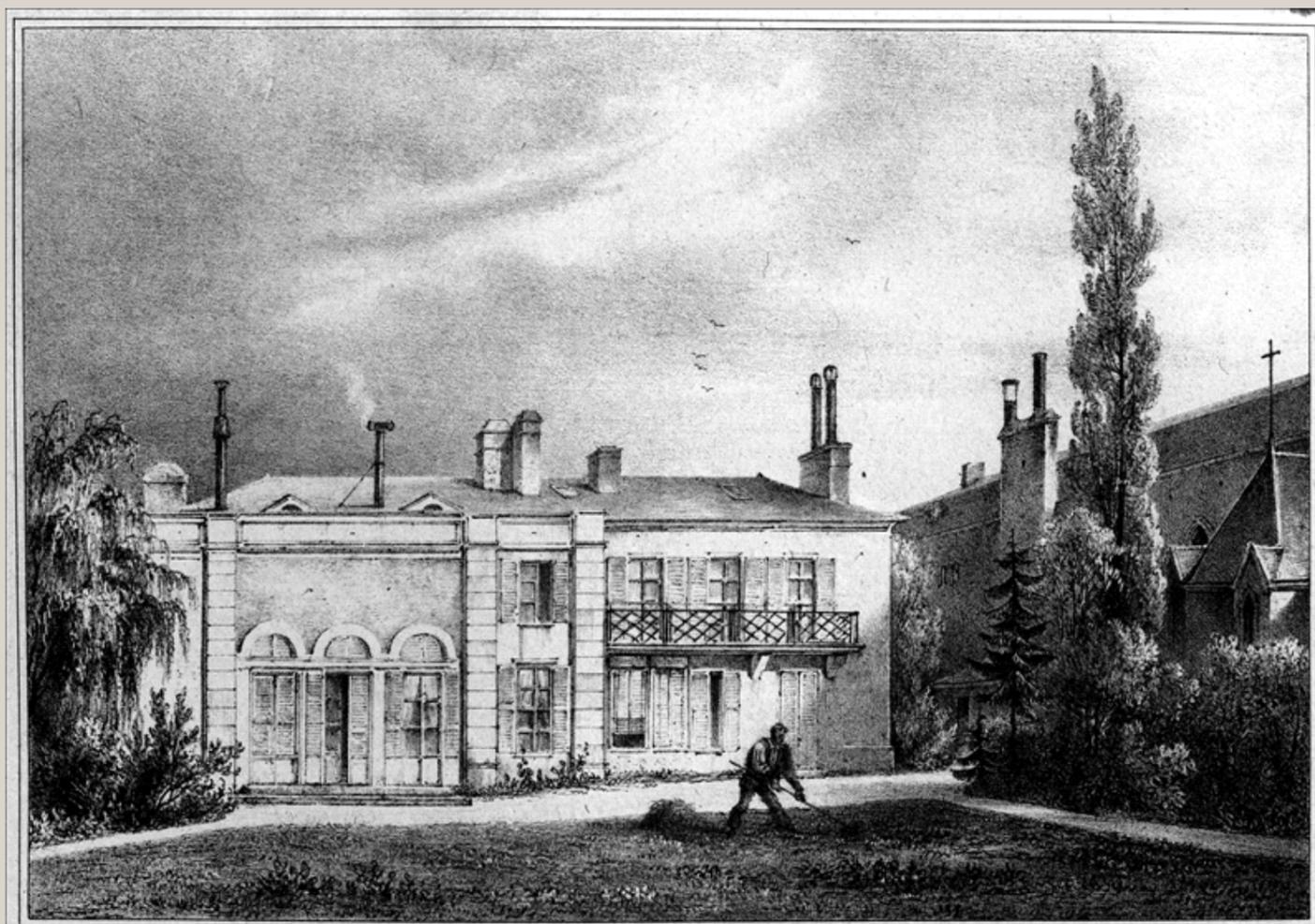
La rue de la Gaîté, située en 1730 à l'état de chemin sur la commune de Montrouge (plan de Rousse) est classée dans la voirie parisienne le 23 mai 1863 et doit son nom aux divers bals, guinguettes et théâtres qui l'ont bordée du fait de sa proximité avec l'ancienne barrière.

L'ensemble bâti actuellement situé au n°8 de la rue est décrit comme d'abord divisé en deux bâtiments sur le plan cadastral de 1845, puis réuni en un seul sous le Second Empire. À cette époque disparaît une construction en profondeur depuis la rue Jolivet au profit d'une construction légère occupant une grande partie de la cour.

En 1913, à la demande de M. Paul Guérin, propriétaire, l'architecte Forgues projetait de réaliser la modification du pan coupé du fait d'un arrêté de juin 1913 sur l'alignement de la rue de la Gaîté. En 1914, est également prévue la construction d'un bâtiment de 2 étages et en 1915 la construction d'un deuxième bâtiment d'un étage. Il semble que ces intentions, à l'exception du pan coupé, n'aient pas été réalisées.

Dans les années 1970, une campagne de réaménagement du bâtiment et de la parcelle est proposée. La parcelle existante porte alors un bâtiment R+3 sur la rue de la Gaîté et d'un bâtiment R+1 donnant sur la rue Jolivet, qui encadrent une cour intérieure couverte à rez-de-chaussée.

En 1975, un premier permis est refusé qui demandait la transformation et la surélévation d'un étage du bâtiment



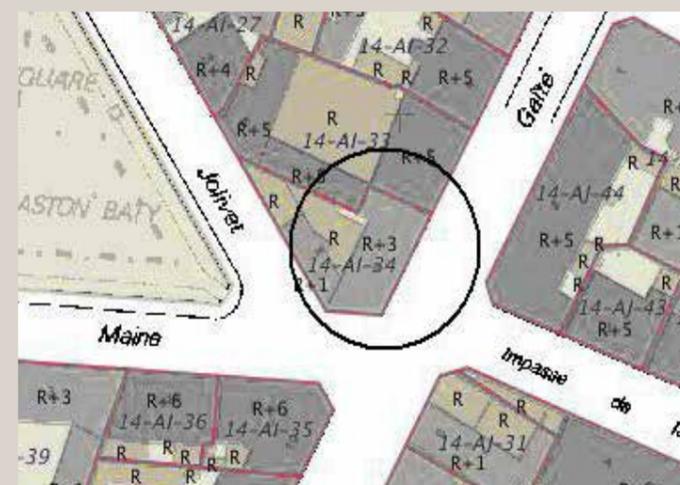
La maison où vécut François René de Chateaubriand (1768-1848) entre 1826 et 1838 (lithographie de Champin d'après Regnier. B.N.F., © Roger-Viollet).



PLU.



Vue actuelle depuis l'impasse de la Gaîté.



Plan des hauteurs bâties.



Plan cadastral levé en 1845 (Archives de Paris).

R+3 pour un usage d'habitation et de commerce (un restaurant).

En 1977, la Ville délivre à l'architecte Jean-Claude Toutée un permis de construire qui ne sera pas mis en œuvre, qui prévoyait la restauration des façades, le redressement du comble d'un bâtiment à usage d'habitation et de commerces, ainsi que la création de lucarnes et le ravalement des façades.

Enfin, en 1991 l'ensemble fait l'objet d'une demande de démolition puis d'une nouvelle d'autorisation délivrée en 1993 pour la construction d'un bâtiment de 5 étages sur 2 niveaux de sous-sol à usage d'habitation (9 logements), de stationnement (13 places), d'activités et de commerces. Alors que ces démolitions et travaux commencent à être mis en œuvre, un fonti apparaît qui révèle un sous-sol de mauvaise qualité. Les travaux sont alors arrêtés, ce qui laisse un bâtiment amputé d'une part de ses dispositions structurelles.

Les permis de démolir et de construire n'ayant pas été réalisés, il sont périmés en 1996 et 1998.

L'actuel propriétaire envisage le dépôt d'une nouvelle demande de permis de démolir des vestiges de ce bâtiment dont la visite a permis de constater l'état de ruine partielle.

SOURCES & BIBLIOGRAPHIE

- Archives de Paris : VO¹¹ 1304, 1178W 1733 et 1178W 2135.

RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 14 décembre 2012, à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de Mme Danièle Pourtaud, adjointe au Maire chargée du Patrimoine, a examiné le projet de démolition d'un immeuble de la rue de la Gaîté.

La Commission ne peut qu'approuver le principe de la démolition de cet immeuble déjà en ruines et s'interroge sur l'existence d'un arrêté de péril à son sujet (BMO du 12 février 2013).

[163, rue des Pyrénées (20^e arr.)]

FAISABILITÉ Démolition d'un pavillon de 1881

PROTECTION

Parcelle concernée par une protection au titre du PLU.

Motivation : « Maison faubourienne sur rue, prolongée par un bâtiment bordé d'une terrasse. Construction de trois niveaux en plâtre en pierre, implantée en profondeur le long du square Henri Karcher. »

PRÉSENTATION

Ensemble de bâtiments construits en 1881 par l'architecte Eugène Michel pour le compte de Maurice Saint-Mars. L'un et l'autre ont été très actifs dans la construction de ce secteur du XX^e arrondissement dans les années 1880. Le bâtiment était destiné à accueillir une pension. Le pavillon d'un étage carré présente une élévation soignée sur la rue des Pyrénées avec un jeu de modénatures en plâtre tout

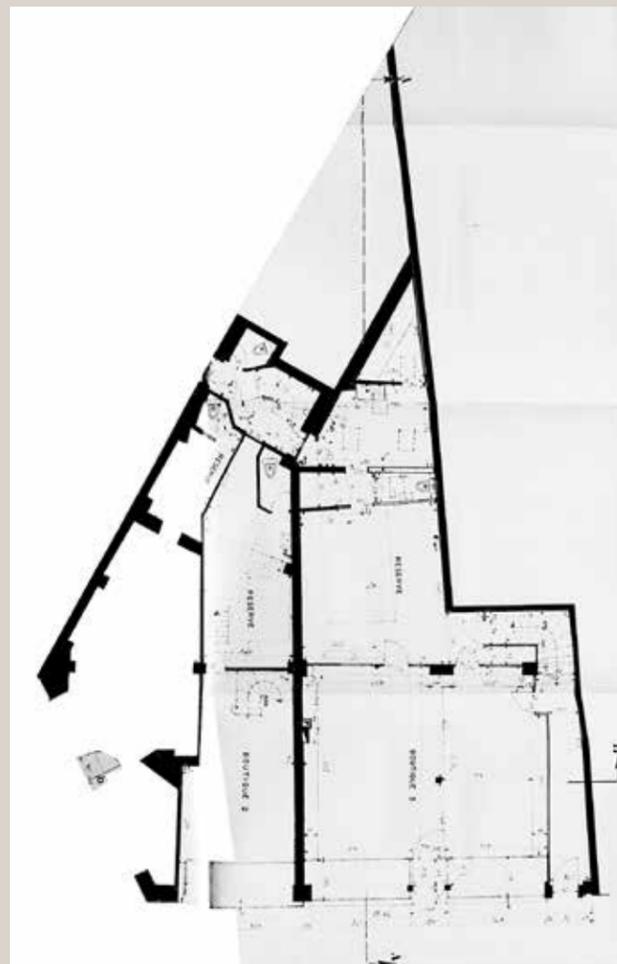
à fait classique. Il était occupé par l'administration, alors que le réfectoire et les salles de classe se développaient au rez-de-chaussée du corps de bâtiment à la suite, d'une construction beaucoup plus simple, le long de la cour, et les dortoirs étaient au premier étage. En 1897, l'ensemble est transformé en une petite manufacture de bimbelerie ; des hangars sont ajoutés en fond de parcelle. Au milieu du XX^e siècle, les bâtiments sont occupés par la société « générale française frigorifique » alors que la famille Saint-Mars est toujours propriétaire.

Aujourd'hui, propriété de la Ville, l'ensemble est inoccupé et en mauvais état, présentant d'importantes fissures. Sa réparation est jugée trop onéreuse.

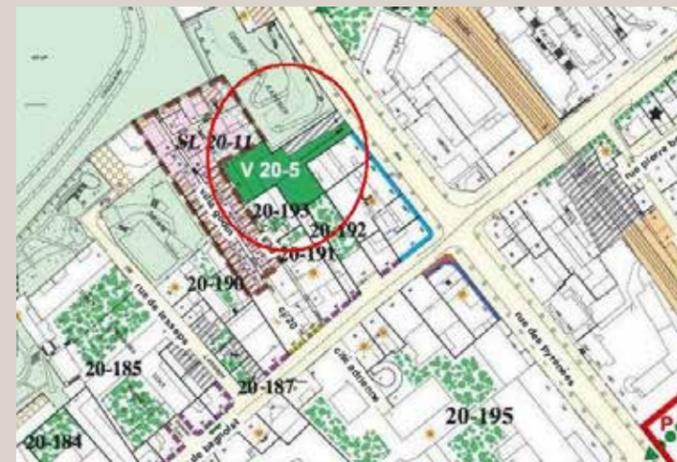
C'est pourquoi la direction des Espaces Verts et de l'Environnement envisage la démolition de l'ensemble en vue



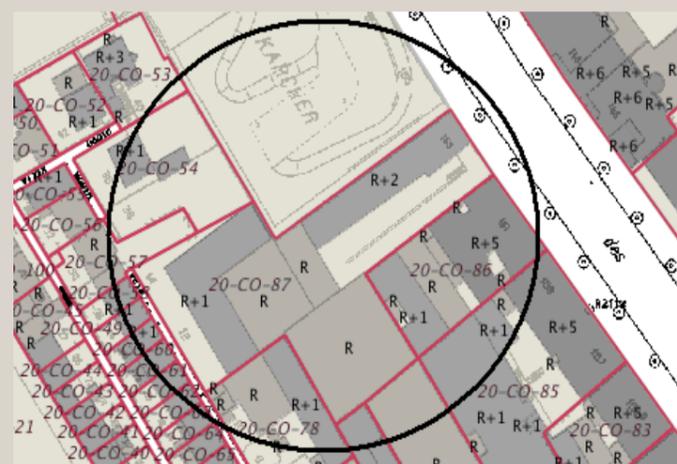
Vues de l'état actuel des constructions.



Plan de l'état initial du permis de construire de 1975, J-C Toutée, architecte (Archives de Paris).



PLU.



Plan des hauteurs bâties.



Vue actuelle de la façade sur la rue des Pyrénées.

d'agrandir le square Henri Karcher voisin. Elle souhaite recueillir à ce propos l'avis de la commission.

SOURCES & BIBLIOGRAPHIE

- documentation de la Commission du Vieux Paris.
- Archives de Paris : D³P⁴ 922.

RÉSOLUTION

La Commission du Vieux Paris, réunie le 14 décembre 2012, à l'Hôtel de Ville de Paris, sous la présidence de Mme Danièle Pourtaud, adjointe au Maire chargée du Patrimoine, a examiné en faisabilité le projet de démolition d'un pavillon de 1881, protégé au titre du PLU.

La Commission a fait le constat du moindre intérêt patrimonial de la partie arrière en retour de simple épaisseur, au regard de la qualité du pavillon sur rue au jeu de modénatures classique. Elle évoque, en conséquence, la possibilité de prendre en compte cette disparité dans la définition de la protection au titre du PLU dont bénéficie cet ensemble (BMO du 12 février 2013).



Vue de l'aile en retour.

« Démolitions totales de moindre intérêt patrimonial »



33-35, boulevard Ornano (18^e arr.)

Pétitionnaire : M. VOGEL, Ludwig

S.I.E.M.P.

PD 075 118 12 V 1005

Dossier déposé le 08/11/2012

« Démolition d'un ensemble de bâtiments à rez-de-chaussée et 1 étage, sur rue et cour. »

Ci-contre : détail de la façade du pavillon sur le passage.



Ci-dessous : séquence de la rue des Pyrénées où le pavillon jouxte le square Henri Karcher.



88, rue de Menilmontant (20^e arr.)

Pétitionnaire : M. RENUCCI, Jean

SARL SARL DU 7 RUE THOREL

PD 075 120 12 V 0010

Dossier déposé le 19/10/2012

Membres de la Commission du Vieux Paris :

Mme Danièle Pourtaud, présidente de la Commission du Vieux Paris, M. François Robichon, secrétaire général de la Commission du Vieux Paris, Mme Dominique Alba, Mme Arlette Auduc, M. Jean-Pierre Babelon, M. Michel Balard, M. Jean-François Belhoste, Mme Hélène Bidard, Mme Élisabeth Borne, M. Pierre Bortolussi, Mme Céline Boulay-Esperonnier, Mme Karen Bowie, M. Henri Bresler, Mme Catherine Bruno, M. Jean-François Cabestan, M. Pierre Casselle, M. François Chaslin, M. Paul Chemetov, M. Olivier Cinqualbre, Mme Claire de Clermont-Tonnerre, M. Yves Contassot, M. Mark Deming, Mme Françoise Dubost, Mme Marie-Jeanne Dumont, M. Michel Dumont, M. Bernard Gaudillère, M. Christophe Girard, Mme Mireille Grubert, Mme Solenn Guevel, Mme Moïra Guilmart, Mme Françoise Hamon, M. Pierre Housieaux, M. Daniel Imbert, Mme Frédérique Lahaye, M. Maurice Laurent, M. Jean-François Legaret, M. Jean-Marc Léri, Mme Hélène Mace de Lepinay, Mme Agnès Masson, M. Claude Mignot, M. Philippe Moine, M. Olivier de Monicault, M. Jacques Monthieux, Mme Monique Mosser, M. Thierry Paquot, M. Jean-Paul Philippon, M. Antoine Picon, M. Pierre Pinon, M. Christian Prevost-Marcilhacy, M. Hermano Sanchez Ruivo, M. Dany Sandron, M. Michel Schulman, Mme Karen Taïeb, Mme Emmanuelle Toulet, Mme Pauline Veron.

Les séances de la Commission sont préparées par son secrétariat permanent, sous la direction de M. François Robichon, secrétaire général de la Commission du Vieux Paris.

FICHES DE PRÉSENTATION

Laurent Alberti
Nicolas Courtin
Laurent Favrole
Edwige Lesage
Gretel Pentsch
Katya Samardzic

CRÉDITS PHOTOGRAPHIQUES, SAUF MENTION CONTRAIRE (TOUS DROITS RÉSERVÉS)

Marc Lelièvre
Christian Rapa
Pascal Saussereau

Département Histoire de l'Architecture et Archéologie de Paris
Direction des Affaires culturelles
Mairie de Paris